



HAL
open science

Chronique d'une révolution [presque] annoncée

Michaël Béchir Ayari, Vincent Geisser, Abir Kréfa

► **To cite this version:**

Michaël Béchir Ayari, Vincent Geisser, Abir Kréfa. Chronique d'une révolution [presque] annoncée. L'Année du Maghreb, 2011, Sahara en mouvement, VII, pp.359-387. 10.4000/anneemaghreb.1287. halshs-01417595

HAL Id: halshs-01417595

<https://shs.hal.science/halshs-01417595>

Submitted on 15 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chronique d'une révolution [presque] annoncée

Michaël Béchir Ayari, Vincent Geisser et Abir Krefa



Édition électronique

URL : <http://anneemaghreb.revues.org/1287>
ISSN : 2109-9405

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2011
Pagination : 359-387
ISBN : 978-2-271-07282-5
ISSN : 1952-8108

Ce document vous est offert par SCD
Université Lumière Lyon 2



Référence électronique

Michaël Béchir Ayari, Vincent Geisser et Abir Krefa, « Chronique d'une révolution [presque] annoncée », *L'Année du Maghreb* [En ligne], VII | 2011, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 15 décembre 2016. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/1287> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1287

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2016.



L'Année du Maghreb est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Chronique d'une révolution [presque] annoncée

Michaël Béchir Ayari, Vincent Geisser et Abir Krefa

- 1 Dès 1999, les rédacteurs de cette chronique politique « Tunisie » dans *L'Annuaire de l'Afrique du Nord*¹, puis dans *L'Année du Maghreb*, soulignaient l'essoufflement du régime de Ben Ali et l'assèchement de ses sources de légitimité, envisageant ainsi l'avènement d'un nouveau cycle politique. Bien sûr, les politologues et les sociologues ne sont ni des devins ni des astrologues. Ils n'avaient pas forcément prévu la révolution de l'hiver 2010-2011 et encore moins la déchéance aussi rapide du président Ben Ali. Néanmoins, au fil de leurs chroniques, ils ont tenté, ces dix dernières années, de rendre compte à leurs lecteurs des phénomènes de « fissuration », d'érosion, et de contestation, laissant entrevoir une issue fatale pour le régime de Ben Ali (Geisser, Gobe, 2007). En ce sens, les rédacteurs de cette chronique n'ont jamais cru que le silence d'un peuple valait nécessairement approbation. D'où une priorité donnée, dès les débuts de cette chronique, à l'analyse des mouvements sociaux, des oppositions « antisystème », des contre-conduites et surtout des formes de politisation iconoclastes qui n'empruntaient pas toujours les chemins balisés de la politique officielle. L'accent mis sur les mobilisations professionnelles (Gobe, Bechir Ayari, 2007), notamment celles des avocats, des journalistes indépendants et des enseignants du secondaire sont des illustrations parmi d'autres de ce parti pris scientifique des rédacteurs de *L'Année du Maghreb*. D'aucuns auraient pu contester ce choix éditorial, en faisant valoir l'étonnante stabilité du système politique tunisien, sa capacité hors-pair à acheter la paix sociale par la redistribution, la négociation et parfois la répression. À cela, il faudrait probablement ajouter sa faculté assez extraordinaire à fabriquer de l'illusion performative qui a souvent « trompé » les bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque mondiale, OCDE, etc.) et les soutiens occidentaux de la Tunisie de Ben Ali. En tant que rédacteurs, nous n'avons jamais occulté ces phénomènes « d'accommodements déraisonnables » qui ont incontestablement contribué à l'exceptionnelle longévité du pouvoir destourien (1956-2011). Mais, contrairement à certains de nos collègues, nous avons toujours pensé que les effets de la répression – aussi

doux soient-ils – n'étaient pas totalement indolores et que l'apparent « consentement du peuple » pouvait être aussi le ferment de la révolte (Chouikha, Gobe, 2009).

Une révolution spontanée ?

- 2 Le caractère spontané du mouvement a été, en Tunisie, la première originalité relevée par les observateurs. La révolution s'est ouverte par des émeutes d'un genre nouveau, marquant l'émergence d'un type d'acteur innomé et non représenté : le sous-prolétariat précaire et ghettoisé.
- 3 En un sens, la conception volontariste révolutionnaire qui demeurait la théorie indépassable de nombre de contestataires radicaux et surtout d'agents de renseignement, à l'échelle quasi-mondiale, depuis les révolutions chinoise, cubaine et algérienne, a été battue en brèche par ce soulèvement. Le désir d'accélérer ou de ralentir la marche de l'histoire, d'insuffler l'esprit révolutionnaire ou contre-révolutionnaire, d'organiser techniquement une minorité agissante afin de créer une situation psychologique propice à la révolution ou à la « normalisation » a fait place au constat de la force mobilisatrice des conditions socio-économiques (paupérisation, chômage). La léthargie dans laquelle étaient plongés l'aristocratie ouvrière et le sous-prolétariat en France et en Europe depuis la fin des années 1970 suffisait à confirmer la thèse de la nécessaire présence de professionnels de l'agitation dans toute action collective digne de ce nom et *a fortiori* dans ce que le sens commun désigne par « révolution » (Vayssière, 2006). Il n'est guère étonnant, eu égard aux passerelles entre champs académique et militant, que le « désir de révolution » en dépit des « conditions objectives », se soit mué sociologiquement dans l'esprit de nombre de chercheurs, en une surdétermination théorique de la puissance des activistes et de leurs ressources. Par ailleurs, un quasi-postulat forgé à partir de l'analyse des mobilisations nord-américaines dans le sillage du mouvement des droits civiques, voulait que les mouvements sociaux ne fussent plus corrélés aux crises économiques, à la baisse du pouvoir d'achat et à la paupérisation. Il était particulièrement réducteur de tisser un lien causal entre les conditions socio-économiques et les actions collectives contestataires.
- 4 Pour autant, affirmer que la révolution tunisienne est la conséquence directe de la crise financière mondiale de septembre 2008 est tout aussi simpliste que de faire l'impasse sur les conditions socio-économiques qui ont nourri la colère et les frustrations de larges franges de la société tunisienne. Même si la variable économique est impuissante à expliquer le passage à l'acte contestataire, celle-ci mérite attention. Les soubresauts de l'économie mondiale depuis la faillite de Lehmann Brother en septembre 2008 n'ont guère amélioré la situation de la petite Tunisie. La baisse du pouvoir d'achat en Europe a diminué ses recettes touristiques, fait fléchir ses exportations et contribuer à la baisse de ses rentrées de devises. La détérioration de son solde commercial, la réduction des programmes internationaux de développement² ont contribué à fragiliser une économie qui présente par certains aspects les désavantages d'une économie de rente (prédominance du tourisme, dépendance à l'égard des ressources extérieures, faible productivité, étroitesse du marché intérieur, omniprésence d'une bourgeoisie parasitaire dilapidant les profits, rackettant les entrepreneurs, monopolisant les marchés).

Les dimensions sociologiques de la révolte

- 5 Les raisons sociologiques de la colère étaient innombrables pour peu qu'on les reconstruise *a posteriori*. Celles-ci relèvent de phénomènes sociaux, dont le potentiel contestataire s'est libéré sous l'effet de contradictions entre des variables de nature économiques et sociologiques. De profondes frustrations, notamment au sein de la catégorie que l'on nomme « jeunesse », ont été accumulées, suite à l'irruption de nouvelles normes de comportements dans le domaine du travail, de la consommation, des sociabilités familiale, amicale et amoureuse, le tout, dans un contexte de renouvellement générationnel rappelant la « Seconde Révolution Française » de 1965³, de baisse du pouvoir d'achat des classes dites « moyennes », de montée du chômage et de paupérisation légitimant les revendications matérialistes d'ordre frumentaires. On peut songer, par exemple, au recul de l'âge au mariage pour des raisons financières, à la perception des pesanteurs traditionnelles, renforcée par la difficulté de remplir, pour les hommes, le rôle de père et de mari, à la paupérisation quasi-absolue dans les régions de la bande ouest du pays conduisant à se replier au sein des familles élargies malgré la diffusion de la norme de la famille nucléaire.
- 6 De surcroît, le contrôle du Web, symbole de l'insertion dans la mondialisation, a été d'autant plus mal perçu qu'il entraînait en contradiction avec les valeurs libérales d'une partie de la jeunesse formée à la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La perception de la diminution du pouvoir d'achat, a été, elle, notamment dans les grands centres urbains, renforcée par l'irruption de nouveaux produits de consommation à fort pouvoir distinctif. Dans la sphère professionnelle, les rapports d'autorité ont commencé à se transformer, au moment où les pressions physiques et psychologiques liées à la montée du chômage et au développement du travail précaire se sont accrues. Par effet, le décalage entre la représentation d'un certain nombre d'activités professionnelles et la réalité de leur exercice (avocats, médecins, professeurs, cadres de la fonction publique, etc.) s'est creusé.
- 7 Les discriminations économiques et symboliques des « extra-muros » (les non citadins), les descendants des tribus nomades stigmatisés par leur nom de famille, ont été perçues comme des atteintes à la dignité (Bechir Ayari, 2009). Celles-ci, rendaient difficilement supportables les activités de consommation ostentatoire des potentats locaux et des caciques du régime. À mesure que l'exception fiscale et juridique devenait une règle ayant pour seule fonction le renforcement du contrôle et de la marginalisation des victimes de la paupérisation, les passe-droits accordés à ceux qui « ont des relations » sont devenus intolérables. Les rackets divers, les expropriations mises en scène selon un rituel relevant du registre mafieux, les pressions variées des instances gouvernementales régionales et locales pour réguler le commerce informel au moment où celui-ci représentait un filet de sécurité garantissant la survie, ont également joué un rôle. Enfin, le traitement sécuritaire jusqu'à alors réservé aux oppositions politiques, a été ressenti collectivement comme un contrôle social de moins en moins insidieux émergeant sous sa forme pure. Une « dictature » aux relents totalitaires laissait s'échapper des résistances à la *gouvernementalité* (Foucault, 1994) à cause de sa prétention à vouloir contrôler l'incrédulité croissante. Le récit de fiction propagé par le régime allait jusqu'à inhiber les calculs des technocrates qui n'arrivaient même plus à se représenter clairement les

risques d'explosion sociale⁴, devenus, pour le moins, évidents, étant donné l'aggravation des conditions socio-économiques.

Paupérisation et expropriation des petits agriculteurs

- 8 L'agriculture contribue à hauteur de 13 % au PIB et emploie près de 25 % de la population active, si l'on compte les emplois relevant de l'industrie agro-alimentaire. La question agraire est donc de première importance. D'autant plus que les petites exploitations familiales sont devenues des espaces refuges pour les membres des familles élargies n'ayant pu s'insérer dans le marché du travail. C'est le cas notamment d'un nombre significatif de diplômés chômeurs (Gana, 2011, p. 20). À l'échelle nationale, l'accès à la terre est réglementé par une série de règles informelles relevant de l'organisation tribale. L'absence de statut clair rend problématique l'octroi de crédits et de subventions aux exploitants dépourvus de titres de propriété (le « titre bleu ») (Picouet, 2006). Dans un contexte de rétrécissement du marché agricole, de pression des intermédiaires sur les exploitants afin de faire baisser le prix de vente des produits de la terre, nombre de petits agriculteurs sont contraints d'hypothéquer ou de vendre leur lopin. Dans une région agricole comme Sidi Bouzid, où dominent l'arboriculture fruitière et l'irrigation, l'épuisement des nappes phréatiques, le rachat des terres par des hommes d'affaires dans une optique spéculative pose des problèmes de subsistance pour la majorité de la population⁵. Ainsi, à la fin de juin, à Regueb, à 37 km au sud-est de Sidi Bouzid, une vingtaine de familles élargies d'agriculteurs, dont une branche de la famille Bouazizi⁶, ont organisé un *sit-in* sur leurs terres pour protester contre leur expropriation par la Banque nationale agricole (BNA). Un grand nombre de succursales de la BNA ont été saccagées durant les premières émeutes dans le gouvernorat de Sid Bouzid⁷ entre le 17 et le 20 décembre 2010. La prise pour cible des locaux de cette banque montre, en un sens, dans quelle mesure celle-ci a été, pour partie, rendue responsable de la situation économique et sociale ayant engendré la colère.

Chômage des diplômés et inégalités régionales de développement

- 9 À cette question de subsistance liée au problème agraire, se sont greffés les inégalités régionales de développement et le nombre élevé de diplômés chômeurs. Quel que soit le poids explicatif de ces facteurs, ceux-ci ont fait sens pour les acteurs du soulèvement. En témoigne, la focalisation des slogans sur la justice sociale et le droit au travail. En un sens, la concentration sur la notion d'« inégalités » suppose que l'égalité « devrait » être la norme. Plus précisément, la perception des possibilités de développement dans les régions agricoles de la bande ouest du pays a renforcé le sentiment d'inégalité. D'autant plus que les régions côtières, éternelles gagnantes du développement en Tunisie, font figure de point d'appui comparatif, réactivant un complexe d'abandon aux profondes racines (Signoles, 1985, p. 284).
- 10 Le développement de la catégorie « diplômé-chômeur », quant à lui, sous-entend qu'un diplômé « devrait » avoir un travail, du moins « avoir plus de chances » de trouver un emploi qu'un non-diplômé. Le formidable accroissement de l'offre universitaire conjugué à la baisse de la capacité redistributrice de l'État employeur et partant de son rôle de promotion de la « classe moyenne » (Bras, 1996) a participé à la multiplication de véritables filières universitaires de relégation, sciences humaines et sociales, sciences de

la gestion, langues étrangères, sciences de l'informatique. Cela a favorisé la baisse de valeur des titres scolaires sur le marché de l'emploi et contribué à provoquer un sentiment de frustration relative parmi les jeunes, notamment celle issue des régions défavorisées de la bande ouest du pays où les émeutes ont débuté en décembre 2010. Le droit au travail proclamé par les collectifs de diplômés chômeurs à l'échelle du monde arabe a bien été une question essentielle posée dès le début de la révolution tunisienne, mieux dès sa répétition générale en 2008 au cours du mouvement de contestation de la gestion clientéliste des emplois par le parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), la centrale syndicale (Union générale tunisienne du Travail, UGTT), dans le bassin minier de Gafsa. Il est, à cet égard, symptomatique que Mohamed Tarek Bouazizi, « celui qui s'est immolé », le 17 décembre 2010, ait été d'emblée présenté comme un diplômé-chômeur, même s'il n'a jamais fréquenté l'université. Sa condition sociale s'apparente surtout à celle d'un sous-prolétaire journalier qui entretient seul ses six frères et sœurs, sa mère et son beau-père en vendant des produits de l'agriculture à la sauvette dans une charrette transformée en étal, à l'instar d'un nombre grandissant de jeunes tunisiens diplômés.

- 11 En effet, dans l'imaginaire collectif, le diplôme préserve du chômage. Plus, la logique de niveau qui imprègne l'enseignement supérieur tunisien conduit à penser qu'avec « un bac +20 », on est en droit de devenir « président de la République » quelle que soit le type d'études réalisées. Une mère de famille de Tunis ne manquait pas de le faire remarquer le 27 décembre 2010, sous l'œil des caméras de téléphones portables : « je n'accepterais jamais que mon fils diplômé aille vendre des pois chiches, on s'est sacrifié pour payer ses études ! ».

Une crise interne de l'appareil du Parti-État ?

- 12 Le déclenchement des émeutes dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, et dans une certaine mesure, dans celui de Kasserine, à partir du début du mois de janvier, peut s'analyser, pour partie, comme une crise interne de « l'appareil socio-politique du Parti-État » (B'chir, 2011, p. 14). En effet, la région de Sidi Bouzid était considérée comme le « fief » du parti au pouvoir depuis l'indépendance. Les trois premiers jours de protestation du 17 au 20 décembre 2010 ont été notamment qualifiés de « trois glorieuses mettant fin au pacte entre Sidi Bouzid et le RCD »⁸. Dès le début des émeutes, les responsables locaux du RCD ont refusé de jouer les médiateurs entre le pouvoir et la « jeunesse de Sidi Bouzid ». De ce point de vue, ce rétrécissement de la base de soutien du régime au niveau local s'explique par le tarissement des ressources clientélares du parti au pouvoir⁹. En effet, cette diminution des ressources a eu pour effet, sinon de transformer « l'inclinaison » du client en humiliation et indignation, du moins de générer des vocations de « cavalier seul » conduisant un certain nombre de soutiens locaux du régime à capter des ressources de manière individuelle et autonome. Aussi, le domaine de l'économie informelle, qui représente pratiquement un tiers de l'économie tunisienne, se serait-il changé en un véritable champ de bataille où, à chaque tentative de régulation institutionnelle ou de noyautage « mafieux », les clients du régime auraient attisé les rivalités entre les différentes composantes de ce secteur opaque, et accéléré la rupture du *statu quo* entre gouvernants et gouvernés.

Des élites divisées et vulnérables

- 13 En sociologie des mobilisations, une « incitation sélective » importante, quoi que critiquée, demeure la perception de la division des élites au pouvoir et partant de la croyance en leur vulnérabilité. Sans entrer dans les détails de cette conception, notons que celle-ci est particulièrement opératoire lorsqu'un groupe « challenger » structuré conteste le pouvoir, et lorsque les individus reçoivent des informations sur la faiblesse des gouvernants (Opp, 2009). Pour autant, même s'il est difficile de montrer que la vulnérabilité des élites était perçue de manière claire par les contestataires, nombre de Tunisiens ressentaient les conflits au sein du parti au pouvoir avec plus ou moins de discernement. De la fusillade de Soliman en 2006 à la gestion sécuritaire peu perspicace du mouvement du bassin minier de 2008, en passant par les émeutes de Ben Guardane à la frontière tuniso-libyenne, l'été 2010, le régime semblait improviser, sans anticiper les conséquences de ses actions sur le moyen et le long terme. Le caractère irrationnel des comportements prédateurs du clan Trabelsi apparaissait, dans ce contexte, comme le symptôme, sinon de l'âpreté des luttes de clans, du moins de la fragilité de Zine El Abidine Ben Ali et de ses soutiens.
- 14 Sur le plan factuel, au début de l'année 2010, une révision constitutionnelle destinée à introduire le principe d'instauration d'un directoire pour succéder provisoirement au président de la République, en cas de décès ou de maladie grave, aurait été discuté au sein du comité central du RCD¹⁰. Par ailleurs, la rapidité avec laquelle les hautes instances du RCD ont soutenu la candidature de Ben Ali en 2014, la manière dont Belhassen Trabelsi, le frère de la femme du Président, avait essayé de « rassurer » le comité central du parti, en lui montrant qu'il n'aspirait pas à la présidence du pays, marquaient des attaques et des replis caractéristiques des inhibitions tactiques de fin de règne. Les rumeurs qui faisaient la part belle à la maladie du président de la République, voire à sa sénilité, symbolisaient la faiblesse du pouvoir présidentiel, représentant de manière métonymique, l'ouverture de la « structure des opportunités politiques », comme cela avait été le cas, sous le règne d'Habib Bourguiba, à la fin des années 1960 et durant la première moitié des années 1980 (Camau et Geisser, 2003).
- 15 Enfin, on notera une recrudescence des violences entre militants du RCD au niveau local. On citera notamment, les affrontements musclés du 11 décembre 2010, lors du congrès de la fédération de Monastir du RCD pour le renouvellement des structures de base et intermédiaires du parti, à propos notamment de l'inflation du prix du bulletin de vote RCD lors des dernières municipales, celui-ci atteignant le seuil symbolique des 100 dinars¹¹. Ainsi, tous ces éléments attestaient d'une réelle vulnérabilité des élites préfigurant un réaligement de la coalition dirigeante¹², même si cette faiblesse était perçue et cadrée sémantiquement de manière peu claire. À ce titre, les fuites des câbles diplomatiques lors de l'affaire *Wikileaks*, ont contribué à donner un sens à cette perception diffuse de vulnérabilité des élites gouvernantes.

L'affaire *Wikileaks* ou comment donner un sens à une perception diffuse

- 16 Relayé par le blog *Nawaat*¹³, 21 jours avant l'immolation de Mohamed Tarek Bouazizi, le contenu des câbles diplomatiques a placé le régime au banc des accusés. Cela était une

première, lui qui était réputé bénéficiaire du soutien inconditionnel des « Américains ». La focalisation de *Wikileaks* sur les excès et le style de vie de Ben Ali et des Trabelsi a, par ailleurs, facilité le cadrage des griefs vers la condamnation sans faille de la bourgeoisie parasitaire et de sa fonction sociale. Qui plus est, largement diffusées par la chaîne qatarie *Al Jazeera*, dès la fin du mois de décembre, ces fuites « parlaient le même langage » que l'opposition tunisienne, qui depuis une dizaine d'années déjà, qualifiait le régime de « mafieux ». En conditionnant tout changement majeur en Tunisie au départ de Ben Ali, *Wikileaks* a sous-entendu que Washington considérait que le régime n'était pas « réformable », conviction intime de nombre d'opposants. Enfin, ces révélations ont conduit nombre de Tunisiens à s'imaginer que les « Américains » pensaient comme eux : la Tunisie était bel et bien gouvernée par un régime mafieux représenté par une bourgeoisie parasitaire en proie à des conflits internes et affichant son opulence de manière trop ostentatoire. Cette croyance a minoré la perception du risque de la contestation favorisant une avalanche d'actions militantes en mesure de déborder la capacité de l'État. Comme le note Charles Tilly (1992), les informations à l'égard de la vulnérabilité des autorités et de la faible probabilité d'un soutien international apporté au régime se diffusent plus rapidement que les intérêts partagés et la conscience de l'oppression, jouant ainsi un rôle majeur d'incitation à la protestation. En d'autres termes, penser que « l'Amérique toute puissante » ne soutient plus Ben Ali, revenait à s'imaginer que le régime ne bénéficie pas de toute latitude pour réprimer les éventuelles contestations, l'aval des « grandes puissances » étant souvent une condition nécessaire dans ce domaine.

La dimension émeutière de la révolution

- 17 La date du 17 décembre 2011 a été retenue par l'ensemble des analystes et des observateurs pour marquer les débuts du soulèvement tunisien. L'immolation par le feu de Mohamed Tarek Bouazizi est donc présentée comme l'élément déclencheur de la révolution de la dignité. S'en serait suivi une réaction en chaîne poussant les Tunisiens à hâter la fuite de leur président. Toutefois, à rebours de cette séquence chronologique, on pourrait, à la lumière de Sidney Tarrow, considérer le 17 décembre comme l'entrée dans le point le plus haut d'une séquence contestataire (Tilly, 1992) entamée dès le mouvement du bassin minier de Gafsa. Sur ce plan, l'apparition de formes d'actions spontanées marquerait la crête de la vague plutôt que son déclenchement. Par ailleurs, les accrochages entre manifestants et forces de l'ordre sur un registre émeutier qui sont fréquents tant en Tunisie que dans le reste du Maghreb n'attestent pas en tant que tel de l'entrée dans une séquence révolutionnaire. Les violences entre manifestants et forces de l'ordre à Sidi Bouzid le lendemain de l'immolation par le feu du vendeur à la sauvette, le samedi 18 décembre 2010, n'ont en rien marqué l'entrée dans un nouveau cycle de protestation. C'est plutôt leur caractère directement politique, attesté par les slogans désignant clairement le gouvernement, qui, porté par un langage émeutier, largement codifié, a marqué une nouveauté.
- 18 Les premiers heurts se produisent un jour de souk hebdomadaire, moment d'intense sociabilité intergénérationnelle dans une région agraire. Des manifestants tentent de pénétrer dans la préfecture et répondent aux bombes lacrymogènes par des jets de pierres sur les bâtiments et les voitures de police. Les troubles sociaux atteignent rapidement Menzel Bouzaiane à 60 km de Sidi Bouzid rythmés par des slogans tels « À bas

le RCD ! », « L'emploi est un droit, bande de voleurs ! », « Qu'on n'ait pas de pain et d'eau, qu'importe, mais non à Ben Ali ! ».

- 19 Le 22 décembre, le suicide public d'un nouveau jeune de Sidi Bouzid par électrocution au contact de câbles à haute tension, au cours d'une manifestation, a lieu alors que les affrontements gagnent en intensité, notamment dans le quartier populaire d'Anour Charki. Les villes avoisinantes sont rapidement touchées par des émeutes, Menzel Bouzaiane, al-Maknasi, al-Mazuna, puis Argab, Bin Aoun, Jilma, Souq al-Jadid, Bi'r al-Hafi et, enfin Sabala. Et, le 24 décembre, à Menzel Bouzaiane, deux personnes meurent par balle pendant que des manifestations, réclamant le droit au travail et le départ des « voleurs » à la tête de l'État, réunissent des milliers d'individus. Les incendies des locaux du parti au pouvoir et des autres « symboles de l'oppression » deviennent systématiques (sous-préfectures, banques, commissariats). À y regarder de plus près, la rapidité de la « contagion » est loin d'être surprenante, pour peu que l'on considère ce premier acte de la révolution dans sa dimension émeutière.
- 20 Ainsi, sur le plan sociologique et politique, l'émeute est tantôt appréhendée comme une révolte infra-politique et partant, stigmatisée négativement, et tantôt considérée comme un mouvement politique primitif dont la nature interpellatrice est l'indice d'une profonde demande d'intégration sociale. Comme le montre Laurent Mucchielli dans un article sur les émeutes urbaines françaises de 2005¹⁴, l'émeute ne met pas en cause la nature du gouvernement ni du système social ou économique. Elle ne réclame aucune révolution. Elle porte sur des attentes morales, des sentiments d'honneur collectif bafoué, de mépris et de déni de reconnaissance. Elle ne réclame pas la possibilité de vivre selon des règles générales différentes de celles qui régissent la vie sociale. Elle demande plutôt le droit de participer pleinement à cette vie et d'être reconnu et respecté dans ses spécificités relatives. Dans le contexte français de 2005, l'exclusion des « jeunes des quartiers populaires » a engendré une revendication de dignité et de justice. La colère était avant tout une révolte contre une situation sociale vécue comme une humiliation permanente. Celle-ci était, en partie, liée au manque de médiations et de représentation politiques de cette jeunesse, ainsi qu'à la marginalisation des élites intermédiaires locales qui pouvaient émerger des secteurs associatifs. Ce qui, en fin de compte, a hypothéqué toute forme de dialogue avec le pouvoir local. De même, l'on pourrait songer à d'autres types d'émeutes recensées et analysées dans le blog de l'anthropologue Alain Bertho (2010, p. 75-85) et mettre en évidence l'importance des différences contextuelles. Il reste que la première séquence de la révolution tunisienne est marquée par une dimension émeutière incontestable dont le caractère directement politique, loin d'être une reconstruction *a posteriori* liée à son dénouement révolutionnaire, est, à notre connaissance, inédit.

Lutte pour la dignité et défense de « l'honneur tribal »

- 21 En Tunisie, le sentiment d'humiliation, produit d'une forme de ségrégation urbaine et d'une absence de médiation, a été renforcé par l'État autoritaire et ses pratiques néopatrimoniales. Ce sentiment s'est bel est bien retrouvé au cœur du processus de cadrage sémantique opéré lors du mouvement révolutionnaire. En effet, les Tunisiens originaires de la bande ouest du pays, excepté ceux provenant des centres des villes de vieille urbanisation, demeurent malgré les recompositions sociales qui ont affecté la société tunisienne depuis l'indépendance, stigmatisés notamment par leur nom de famille. Ils

descendent des tribus nomades et sont pour la plupart d'origine paysanne ou ouvrière. Au sein de ces catégories sociales qui se reproduisent à travers une forte endogamie et une faible mobilité sociale ascendante, la dignité s'oppose au « mépris » des individus d'origine citadine ou sahélienne ainsi qu'au « mépris » du pouvoir central toujours perçu dans sa fonction d'État tributaire, percepteur d'impôts. L'honneur tribal n'est point une survivance. Il s'érige sur le socle des solidarités familiales et se manifeste par une revendication d'égalité indifférente au niveau de revenu et au patrimoine des familles : « Je suis pauvre, mais tu n'as pas le droit de m'humilier ou de me maltraiter ». La revendication de la dignité est alimentée par la référence symbolique à l'*ethos* contestataire des tribus *Siba*, celles qui n'ont pas fait allégeance sous le beylicat¹⁵. Cet *ethos* est convoqué tel un antidote à l'exclusion sociale, politique et symbolique. Car, effectivement, l'origine géographique de la parentèle représente de manière métonymique l'origine sociale de l'individu. Elle engendre des phénomènes de discrimination à l'embauche des prétendants à la mobilité sociale ascendante.

- 22 Par ailleurs, une autre caractéristique de cette dimension émeutière, réside dans la codification de son mode opératoire, attestant d'un véritable langage et d'un imaginaire qui lui appartient en propre (Bertho, 2010).

Le langage de l'émeute

- 23 Les affrontements ont suivi de manière générale le déroulement suivant. Des jeunes se rassemblent sur une place centrale d'un quartier populaire, parfois devant un local de l'UGTT. Une foule composée d'hommes, de femmes et d'enfants les rejoint. Au bout d'une rue conduisant au lieu de rassemblement, des cars de police barrent la route à la manifestation. À ce moment, les jeunes prennent la tête de la manifestation, les femmes, les hommes plus vieux et les enfants s'écartent. Les premières pierres volent. La police riposte par des tirs de lacrymogènes. Déterminés à poursuivre leur avance, les jeunes grignotent du terrain en attaquant par vagues rapides et compactes. Après plusieurs tentatives, ils contraignent la police à se replier pendant que d'autres groupes entament une percée munis d'objets enflammés qui leur permettent d'ériger des barricades. Les jeunes s'abritent derrière le feu et préparent l'assaut suivant. Les enfants empilent de nouvelles pierres, les hommes plus vieux et les femmes ramènent des « recettes maison » destinées à calmer les irritations des gaz lacrymogènes. La nuit tombée, la police perd du terrain, des tirs à balles réelles fauchent quelques jeunes, les cris de femmes rythment les assauts des manifestants qui s'intensifient, visant les véhicules de police, dernier retranchement des forces de l'ordre qui finissent par quitter les lieux (Allal, 2011).
- 24 Par ailleurs, le lien entre les différents espaces d'affrontement s'opère, avant tout, à travers la circulation des « images interchangeables de flammes, de nuit et de cris » sur Internet (Bertho, 2010). Ce dernier point est une constante du registre émeutier des années 2000. La rapidité avec laquelle les émeutes se diffusent fait d'emblée penser à une forme de coordination. Au demeurant, celle-ci émerge d'un langage commun dont les slogans ne représentent qu'un élément parmi d'autres. La diffusion est assurée par le phénomène d'émulation et de surenchère engendré par la publicisation des « victoires » des jeunes émeutiers. Tel quartier de telle région est encouragé à se mettre en mouvement et à rendre public ses exploits, comme pour accumuler davantage de « capital guerrier ». Les actes de bravoure sont filmés grâce aux caméras de téléphone mobile, postés sur *Facebook* et généralement diffusés sur la chaîne qatari *Al Jazeera*.

25 Au demeurant, même si la généralisation de ces émeutes aurait pu s'achever dans une répression systématique, le gouvernement a d'emblée reculé, attestant, sinon de sa faiblesse, du moins de sa perception de la dimension politique et donc explosive de ces émeutes. Le jeudi 23 décembre 2010, le ministre de Développement, Mohamed Nouri Jouini se rend à Sidi Bouzid. Il y présente des mesures présidentielles de création d'emplois et de projets de développement d'un montant de 15 millions de dinars. Par ailleurs, le 3 janvier, le quotidien, pro-régime, *Achourouk*, devait annoncer l'élaboration, par un groupe étranger, du plus grand projet d'investissement jamais mis sur pied dans le gouvernorat de Sidi Bouzid : l'édification d'une grande usine de fabrication de matériaux de construction dont le coût s'élèverait à 450 millions de dinars¹⁶. À rebours de l'effet escompté, le centre de gravité des émeutes va se déplacer, le même jour, à Thala et à Kasserine, dans le gouvernorat voisin à l'est, et la violence des combats y franchir un nouveau palier.

Le relai du virtuel ou la diversification des modes d'action

26 Dès les premiers jours de 2011, les événements en Tunisie commencent à attirer les médias à l'échelle internationale. La nuit du dimanche 2 janvier, une attaque virtuelle par « déni de services »¹⁷, une sorte de *sit-in* dans le cyberspace, coordonné par réseau de pirates, le groupe dit « Anonymous », vise les principaux sites du gouvernement tunisien. Carthage.tn (site de la présidence), bvmt.com.tn (site de la bourse de Tunis), ati.tn (agence tunisienne de l'internet), ministeres.tn et tunisia.gov.tn ont été indisponibles pendant quelques heures, à tour de rôle. À ce moment, il semblait que le monde entier commençait à braquer son regard sur les Tunisiens, leur déléguant la tâche de lutter pour la défense de la dignité humaine. La peur de manifester sa colère dans l'espace de la rue paraissait amoindrie par le sentiment que le risque était, sinon partagé par tous, du moins réduit par les « martyrs » qui en payaient le prix fort. À défaut de se retrouver sur le théâtre des heurts, la présence devant un poste de télévision ou bien un ordinateur relié à Internet permettait d'apprécier le courage de cette jeunesse déshéritée.

27 La norme ne contraignait plus à se taire. Elle encourageait à risquer. Au cours de ce processus de libération « cognitive », chaque nouvelle image de victime, tombée sous les balles de snipers, devenait insupportable. Pour rétablir son équilibre psychique, il devenait pratiquement nécessaire de laisser la peur derrière soi. Cette réaction psychologique collective a été facilitée par la publicisation des émotions *via* le médium le plus adapté à cet effet, c'est-à-dire le moins susceptible d'être bloqué dans sa fonction : Facebook. Disponible, cet outil de réseau social a permis à ses usagers de recadrer, à la volée, les informations échangées, en les transposant dans leur univers personnel (sélection, annotation, petits commentaires). Ce faisant, le sentiment de contribuer activement à la transmission des messages s'est mué en la ferme croyance de prêter main-forte à la marche d'un mouvement dont certains médias mettaient déjà en avant son caractère révolutionnaire¹⁸.

28 La richesse de la combinaison des modes d'action politique générée par l'alliance entre le virtuel et le réel, a élargi le cercle des Tunisiens qui se sentaient activement impliqués dans les événements, et ainsi, autorisés à exprimer leur voix. Chacun a pu, à sa mesure, peser le risque qu'il était prêt à jeter dans la balance de la mobilisation, sans pour autant se sentir écarté du cénacle des héros et des idoles. En d'autres termes, la possibilité de jauger l'intensité de son engagement dans le mouvement, en fonction des coûts prêts à

être supportés, a encouragé les mobilisations et diversifié les caractéristiques sociologiques des mobilisés. Les actions militantes diverses : rassemblements, sit-in virtuels ou réels, marches silencieuses, *flashmob*, grèves classiques, transmissions de vidéos malgré les activités de censure, émeutes, actes de désobéissance civile voire de résistance passive, ont contribué à sceller l'alliance des différentes catégories sociales autour d'un objectif commun qui n'était pas encore nommé.

La violence des émeutes contre l'attentisme des organisations contestataires

- 29 En ce début de janvier, aucun parti politique, même clandestin n'appelle au départ du président Ben Ali. Cette position se maintiendra jusqu'au 11 janvier lorsque le PDP appellera à la constitution d'un gouvernement de salut national, « qui aura pour mission de ramener le calme et d'organiser des élections libres »¹⁹. Le 9 janvier, soit moins d'une semaine avant la fuite de l'autocrate, une déclaration commune des partis et mouvements tunisiens d'opposition les plus contestataires demande seulement que « les libertés et le respect du droit du peuple tunisien à la liberté d'expression, à la liberté d'information, à la liberté de manifester, à la liberté de s'organiser et à la liberté de choisir ceux qui le gouvernent et ceux qui le représentent » soient assurées, sans appeler à la démission du chef de l'État²⁰.
- 30 Pour autant, le 3 janvier 2011, les mouvements de protestation s'intensifient avec la rentrée scolaire. Les émeutes, elles, se poursuivent, épuisant, en quelque sorte, les forces de l'ordre. À Thala et à Kasserine, les exactions de la police deviennent monnaie courante et les mouvements de soutien aux habitants de Sidi Bouzid systématiquement réprimés. Et, Mohamed Bouazizi décède le 4 janvier, ce qui renforce la détermination des émeutiers des régions de l'ouest du pays, en témoigne le foisonnement des slogans appelant à venger le jeune vendeur à la sauvette, tels « Adieu Mohamed nous te vengerons, ton sang n'aura pas coulé pour rien », « Nous te pleurons ce jour, nous ferons pleurer ceux qui ont causé ta perte ».
- 31 À partir du 4 janvier, jusqu'à la fuite de Ben Ali le 14, les sentiments parfois peu rationnels de peur semblent s'évanouir, et, les événements s'accélérer. Le terrain des affrontements s'est élargi au cyberspace, simulacre des quartiers populaires pour les jeunes à l'abri des problèmes de subsistance. Le cadrage autour de la lutte pour la dignité s'est opéré. Les revendications démocratiques en termes de défense des libertés publiques exhalent les indignations contre les activités répressives de la police. Celles-ci, publicisées sous la forme de vidéos sur un registre sensationnaliste et spectaculaire deviennent insoutenables. Le gouvernement est rendu responsable des violences aveugles qui se déchaînent, tantôt sur un convoi funèbre accompagnant la dépouille d'un martyr, tantôt sur un simple quidam au mauvais endroit, au mauvais moment. Le 6 janvier, le mouvement gagne les localités du littoral-est, notamment Jbeniana près de Sfax. Le conseil de l'Ordre des avocats tunisiens appelle à la grève générale, grève suivie, selon le bâtonnier, par 95 % des avocats dans l'ensemble des tribunaux et invite à « tourner la page, maintenant que la profession s'est exprimée pour dire qu'il n'est pas permis de taper sur les avocats ». À cet égard, ce genre de déclarations est révélateur de la faiblesse contestataire, dans un contexte d'émeutes quasi insurrectionnelles, des revendications sectorielles (Gobe, 2010). Car, les émeutiers semblent toujours « avoir une longueur

d'avance » sur les organisations entraînant les forces de l'ordre dans une spirale répression-exaction-indignation-renforcement du mouvement.

- 32 Sur ce plan, c'est le week-end du 8-9 janvier 2011, à Thala et à Kasserine, alors que la direction de la centrale syndicale appuie désormais plus fermement les revendications relatives à l'emploi et au respect des libertés publiques, que les violences atteignent leur paroxysme. Rumeurs, sources hospitalières, témoignages et vidéos *Facebook*, communiqués de partis politiques, de l'UGTT, d'associations civiles, de l'Agence Tunisie Presse et des chaînes de télévision européennes et arabes relaient l'information et s'accordent sur le nombre élevé de victimes du côté des émeutiers : plusieurs dizaines. En un sens, les vidéos sanglantes qui circulent sur Internet, souvent relayées par *Al Jazeera*, précipitent de nouveaux Tunisiens dans les rues au sein des cortèges qui correspondent le plus, sinon à la force de leur indignation, du moins à la nature du risque qu'ils sont prêts à encourir.
- 33 Dans une déclaration transmise dimanche 9 janvier à l'Agence France Presse (AFP) le gouvernement fustige les médias, accusés d'« exagérer ou de déformer les faits » mais ne s'opposent pas à la couverture internationale des manifestations et des émeutes²¹. De nombreux journalistes étrangers couvrent le théâtre des affrontements. Les événements sont fortement médiatisés en Europe, notamment en France. Les manifestations de soutien, organisés notamment par des Tunisiens de l'étranger deviennent monnaie courante tant en Europe qu'en Amérique du Nord.
- 34 Le 10 janvier, l'allocution du président Zine El Abidine Ben Ali transmise par les chaînes de télévision nationales *Tunis 7* et *Canal 21* et les chaînes de radio publiques et privées promet la création de 300 000 emplois en deux ans, annonce la fermeture des établissements d'enseignement secondaire et supérieurs ce qui aura pour effet de désenclaver les manifestations lycéennes et étudiantes.
- 35 Dans les villes de l'intérieur, notamment à Thala, Kasserine, Seliana, Regueb et Mekkassi, d'étranges mouvements sont observés au sein des forces de l'ordre. La police disparaît par endroit²². Des camions de l'armée sont dépêchés. Au lieu de prêter main-forte à la police, les militaires s'érigent en médiateurs « républicains », garants d'une forme de pacte non-agression entre l'État et ses citoyens. Certains observateurs parlent de fraternisation entre l'armée et les manifestants.
- 36 Le 11 janvier, les quartiers populaires ceinturant la capitale tels Ettadhamen (« Solidarité ») s'embrasent. Les manifestations se multiplient à Tunis. La communauté internationale condamne timidement la violence de la répression du soulèvement tunisien. Ainsi, le 12 janvier, le Haut commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU, Navy Pillay appelle le gouvernement tunisien à mener des enquêtes « indépendantes crédibles », à la suite des informations sur un « usage excessif » de la force par les services de sécurité.

De la grève générale à la fuite de Ben Ali : quand l'histoire s'accélère

- 37 Le 12 janvier 2011, la situation semble se dénouer. La ville de Sfax, deuxième centre économique de la Tunisie après Tunis, connaît la plus grande manifestation de son histoire. Ce rassemblement de plusieurs centaines de milliers de Tunisiens s'opère dans le sillage de la grève générale organisée par l'UGTT et soutenue par les hommes d'affaires, excédés par le racket de la bourgeoisie parasitaire du clan Trabelsi, originaire du Sahel. Dès ce moment, la majorité des slogans font, désormais, du départ de Ben Ali, la

revendication principale. Les grèves se propagent dans toute la République. Le ministère de l'Intérieur et du Développement local rend public un communiqué où il décrète un couvre-feu dans Tunis et ses banlieues entre 20h et 5h30. Le Premier ministre Mohamed Ghannouchi annonce le limogeage du ministre de l'Intérieur. Le centre de gravité des manifestations et des émeutes se déplace dans la capitale et sa banlieue populaire. Durant son ultime allocution télévisée, le 13 janvier, le président Ben Ali annonce, notamment, qu'il ne briguera pas un nouveau mandat en 2014, qu'il lèvera la censure sur Internet et qu'il réduira le prix des denrées de première nécessité, et qu'il fera cesser les tirs à balles réelles. Dans la nuit, l'annonce de nouveaux décès par balle achève de discréditer le président. Le soulèvement se poursuit le matin du 14 janvier.

- 38 L'armée a placé ses blindés autour du palais présidentiel et des points stratégiques de la capitale. Une manifestation organisée par l'UGTT démarre de la place Mohamed Ali, devant le siège de la centrale, une autre, coordonnée par les jeunes internautes commence du « Passage ». Les deux rejoignent celle des avocats. Toutes trois convergent devant le ministère de l'Intérieur, symbole du régime policier dénoncé à l'envi par les hommes de robe. Les manifestants crient à l'unisson « Dégage ! ». À 17h, l'État d'urgence est décrété. À 17h30, le Premier ministre Mohamed Ghannouchi annonce la dissolution du gouvernement et appelle à des élections législatives anticipées dans six mois. Enfin, à 18h45, le président Ben Ali est en fuite, le Premier ministre apparaît sur les écrans de télévision et annonce qu'il occupe désormais les fonctions de président de la République. Le lendemain, le président de la chambre des députés, Fouad Mebazaa, est proclamé président par intérim par le Conseil constitutionnel écartant ainsi la possibilité d'un retour à la tête de l'État de Zine El Abidine Ben Ali qui a fui en Arabie saoudite.
- 39 Lors de ces journées mouvementées, un acteur collectif est apparu omniprésent, au point que certains considèrent que, sans lui, la révolution aurait été étouffée dans l'œuf dès les premiers jours : l'UGTT.

L'UGTT, Ben Ali et la Révolution

- 40 De toutes les organisations tunisiennes, l'UGTT a été sûrement celle, avec l'armée, dont le rôle dans la révolution a été le plus commenté²³, objet d'un débat contradictoire entre ceux qui en font un acteur central des protestations et ceux qui ont tendance à relativiser son implication, en la considérant comme un « acteur parmi d'autres » des mouvements sociaux. Cette différence d'appréciation tient autant aux positions idéologiques et politiques des observateurs (plus ou moins favorables à la centrale syndicale), qu'à la complexité de la « ligne politique » suivie par l'UGTT depuis sa création en 1946. Car, en effet, loin de se réduire à la représentation binaire allégeance/dissidence, l'UGTT est toujours apparue, selon les termes du sociologue Salah Hamzaoui, comme une « totalité contradictoire » (Hamzaoui, 1989), à la fois agence de légitimation de l'État destourien (de Bourguiba à Ben Ali) et « maillon faible » (Camau et Geisser, 2003, p. 220-226) de ce même système, susceptible de se retourner à tout moment contre lui.
- 41 Cette complexité ne s'explique pas seulement par la variabilité des positions de la Centrale en fonction des contextes sociopolitiques et des rapports de force avec l'appareil d'État mais aussi très largement par le caractère structurellement composite et quasi polyarchique de l'organisation qui regroupe en son sein des syndicats de base, plus ou moins autonomes, des unions régionales et des fédérations sectorielles, jouissant d'une

marge de manœuvre plus ou moins importante à l'égard de la direction nationale. D'où la nécessité de faire un bref retour historique sur l'évolution de la ligne de l'UGTT sous la présidence de Ben Ali (1987-2011), afin de mieux saisir la complexité de son positionnement au cours de la période révolutionnaire qui a précédé le départ du dictateur.

Les effets paradoxaux de la politique de caporalisation et de clientélisation de l'UGTT sous Ben Ali

- 42 En dépit de ses modes de fonctionnement à la fois autoritaire et centralisé, il serait réducteur de comparer l'UGTT aux syndicats uniques des anciennes démocraties populaires d'Europe orientale²⁴ ou même aux autres centrales ouvrières du monde arabe. Au-delà des apparences, l'UGTT a toujours su préserver une certaine autonomie par rapport à l'État qui la distingue très nettement de ses homologues arabes comme, par exemple, la Confédération générale des syndicats des travailleurs d'Égypte (GTSE) ou l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA)²⁵. Avec l'arrivée au pouvoir du général Ben Ali (7 novembre 1987) et le climat de relative concorde sociopolitique qui s'en suit, l'UGTT se glisse progressivement dans une double posture de *neutralité syndicale* et *d'autonomie fonctionnelle* au prix d'un alignement quasi-total sur le régime benalien. Il est vrai que ce positionnement, en apparence paradoxal (Bellin, 2002), est particulièrement difficile à saisir pour un observateur extérieur, habitué à user des dichotomies réifiantes (*voice/loyalty*)²⁶, dès lors qu'il s'agit de traiter des effets sociaux de l'autoritarisme dans le monde arabe, comme si il n'existait pas d'autres alternatives possibles :

« L'UGTT, réunifiée en 1988, a officiellement coupé les liens qui la reliaient au parti. Sous couvert du multipartisme, elle est censée observer une attitude de "neutralité" à l'égard du RCD et des autres partis légalement reconnus. De fait, ses dirigeants ne siègent plus dans les instances destouriennes, qui de leur côté s'abstiennent de s'immiscer directement dans la vie syndicale. Cette neutralité partisane, synonyme d'autonomie fonctionnelle, trouve sa contrepartie dans une neutralisation politique de la centrale par alignement sur les grandes orientations du régime. L'UGTT n'a pas adopté une sorte de "Charte d'Amiens" ou remis au goût du jour "l'anarcho-syndicalisme". Son indépendance proclamée à l'égard du RCD relève d'un processus d'insertion du leadership syndical dans le nouveau dispositif de pouvoir » (Camau et Geisser, 2003, p. 220-221).

- 43 Cependant, à l'époque, d'autres signes probants tendaient à accréditer la thèse d'une « mise au pas » et d'une entreprise de « domestication » (Hibou, 2006) de la centrale syndicale. Dès 1988, quelques mois à peine après le « coup d'État médical » de Ben Ali, l'UGTT était traversée par un triple processus de clientélisation, de personnalisation du pouvoir interne et d'intégration systémique au régime, autant de facteurs qui venaient nuancer – sans pour autant l'annuler – la thèse de l'autonomie fonctionnelle. En avril 1989, Ismaïl Sahbani est élu nouveau secrétaire général de la centrale au Congrès de Sousse. Bien que réputé intègre (il a été condamné et a connu la prison sous le régime de Bourguiba), le leader du nouveau dirigeant de l'UGTT devient très vite synonyme d'autoritarisme syndical. Certains auteurs comparent alors le fonctionnement de l'UGTT à un « modèle réduit » de l'autoritarisme du régime, reproduisant à l'échelle interne les mêmes dérives présidentielistes observées à l'échelle de la Tunisie toute entière :

« Le secrétaire général de l'UGTT entend son pouvoir comme un pouvoir de type présidentiel. Il veille à ce que la circulation se fasse de haut en bas. Son pouvoir

s'exerce grâce aux privilèges qu'il octroie et aux alliances qu'il sait tisser et entretenir. Son rapport au chef de l'État qui est un rapport de suzeraineté est une condition de survie. Mais cette survie n'est possible que si ce lien fonctionne à l'intérieur de l'espace syndical comme une force autour de laquelle se construit un rapport de clientèle qui lui rattache les dirigeants syndicaux aux divers échelons » (Hamzaoui, 2002, p. 377-378).

- 44 Au-delà de cette collaboration sécuritaire, la direction de l'UGTT imprime à la centrale une forme de verrouillage interne des espaces d'expression militants qui tend à refléter trait par trait le contrôle policier exercé par le régime de Ben Ali sur la société tunisienne : « La commission de discipline que gère d'une main de fer le membre du Bureau exécutif chargé du règlement intérieur, illustre cette démarche répressive » (Hazaoui, 2002, p. 374). Cette orientation sécuritaire pro-régime est quasiment officialisée au Congrès du Kram, en décembre 1993, où l'UGTT apporte un soutien décisif au président Ben Ali dans sa répression anti-Khouanjis (ndr : les Frères musulmans du mouvement En Nahdha), contribuant à « l'hystérie anti-intégriste » (Khiari, 200). De ce fait, certains auteurs n'ont pas hésité à assimiler la nouvelle bureaucratie syndicale des années Ben Ali à une « direction Makhzen »²⁷, tendant à devenir un simple rouage de la mécanique du régime.
- 45 Toutefois, ce « tableau noir » du positionnement de l'UGTT sous le règne de Ben Ali serait caricatural, s'il ne prenait pas en compte les débats contradictoires, les résistances internes, les formes de dissidences et de dissonances, ainsi que les conflits sociaux localisés qui contribueront à produire un effet de *feed-back* positif, obligeant la direction de la centrale à osciller en permanence entre une ligne néo-corporatiste d'accommodement et une ligne plus discrète de soutien aux mouvements de protestation animés par sa base (Gobe, 2006).

Des signes annonciateurs : les protestations syndicales à l'horizon des années 2000

- 46 Il serait réducteur, voire peu rigoureux sur le plan scientifique, de déduire l'engagement précoce de l'UGTT aux côtés des acteurs protestataires lors de la Révolution de 2010-2011, d'une évolution logique et nette de son rapport de force à l'égard du régime. Car, il a y autant d'éléments qui plaideraient pour la thèse de la « léthargie syndicale » (Khiari, 2000) que pour celle de son potentiel contestataire²⁸. En fait, la question n'est pas tant de mettre en exergue la « ligne syndicale officielle » – qui reste relativement stable sous le régime de Ben Ali – que les rapports de force internes et les microfissures, peu visibles mais significatives, qui apparaissent au fil du temps, nous éclairant sur le ralliement de l'UGTT aux mouvements contestataires de l'hiver 2010-2011.
- 47 De ce point de vue, l'on serait tenté d'affirmer que la faiblesse de la centrale syndicale fait aussi sa force : la structure composite de l'organisation et le poids des socialibilités régionales, voire des solidarités communautaires et tribales (Gafsa, Kasserine, Sidi Bouzid, etc.), au sein même du syndicat, ont constitué des facteurs propices à une jonction avec les manifestations populaires qui, au départ, faisaient figure de « mouvements spontanés ». Sur ce plan, les modifications affectant la configuration des relations État/Syndicat au début des années 2000, même si elles se traduisent par des signes peu visibles dans l'espace public (elles ne sont jamais relayées par la presse pro-pouvoir), anticipent largement le ralliement de certains secteurs de l'UGTT à la contestation anti-régime.

48 En premier lieu, la multiplication des mouvements multisectoriels : les unions locales de l'UGTT vont être partie prenante d'une série de protestations sociales qui se greffent principalement sur la question de l'emploi et des retombées « négatives » de la politique de libéralisation dans les secteurs industriels, manufacturiers et mécaniques. Le scénario est souvent identique : les syndicalistes de base de l'UGTT, à l'échelle de la localité et de l'entreprise, prennent fait et cause pour les salariés menacés de licenciement, inspirant et encadrant les mouvements de protestation, au risque de sanctions disciplinaires de la part de responsables régionaux et nationaux de la centrale²⁹. Cette audace protestataire des « lampistes du syndicat » permettra à l'organisation de maintenir un contact permanent avec le petit et le moyen salariat, de consolider sa légitimité populaire, en dépit d'une direction nationale marquée par l'immobilisme et le suivisme à l'égard du régime de Ben Ali :

« Le leadership syndical est confronté aux protestations de militants syndicaux récusant l'alignement politique et aux tensions sociales générées par la libéralisation économique. Son intérêt de stabilité commande la neutralisation des opposants et rejoint en cela les préoccupations du Palais. Mais il lui faut également compter avec les implications des syndicats de base dans les conflits à l'échelle des entreprises. Il ne peut les appuyer sans réserve ni les contrer de manière frontale. Dans un cas comme dans l'autre son aptitude à gérer le « secteur » serait prise en défaut et planerait la menace d'un dérapage des conflits » (Camau et Geisser, 2003, p. 220-221).

49 Ensuite, l'UGTT, malgré son adhésion au Pacte de sécurité (Hibou, 2006, p. 219-258), a toujours été présente dans les mouvements de solidarité internationale (Palestine, Irak, Gaza, critique du projet de visite officielle d'Ariel Sharon en Tunisie...), qui, en raison du verrouillage sécuritaire du champ politique, revêtent immédiatement une charge protestataire, voire subversive. Comme l'a montré Michaël Béchir-Ayari dans son travail de doctorat, en Tunisie, les grandes causes internationales ne sont pas seulement des « dérivatifs » ou des « palliatifs » à la protestation mais constituent par excellence des espaces de politisation et de contestation anti-régime qui menacent constamment la stabilité du système (Bechir Ayari, 2009). Si, en 1990, le régime de Ben Ali avait su récupérer habilement le mouvement de solidarité avec l'Irak, il n'en sera pas de même dans les années 2000. La plupart des tentatives opérées par le parti de Ben Ali (RCD) pour domestiquer les mouvements de solidarité avec les « causes arabes » échoueront, débouchant systématiquement sur des vagues de répression. Sur ce plan, la direction nationale de l'UGTT parviendra à se dissocier clairement de la politique coercitive du régime et à préserver son image d'organisation « propre », représentant les « aspirations populaires » en matière de justice internationale et de défense de la cause palestinienne. L'intervention militaire américaine en Irak et, plus récemment, les manifestations contre l'opération israélienne « plomb durci » (décembre 2008-janvier 2009)³⁰ lui donneront l'occasion de reconquérir une certaine crédibilité auprès de la population tunisienne et de retrouver la confiance des cercles de l'opposition indépendante.

50 Mais cette distanciation à l'égard de la « ligne officielle » du régime ne s'exprime pas seulement sur le terrain international. Elle peut se manifester aussi à propos d'enjeux internes au champ politique tunisien. En 2005, la centrale syndicale avait opposé une fin de non recevoir à la proposition du pouvoir de présenter des « candidats ugttétistes » à la nouvelle Chambre des conseillers (Sénat), marquant sa volonté d'indépendance et son positionnement critique vis-à-vis d'une réforme constitutionnelle (loi du 1^{er} juin 2002), dont l'objectif non avoué était de renforcer la « démocratie de façade », tout en

continuant à manipuler les élections. Contrairement à certaines organisations de la « société civile » (42 membres élus parmi les organisations nationales du salariat et du patronat), l'UGTT n'avait donc pas envoyé de représentants dans la deuxième chambre du parlement tunisien.

- 51 Enfin, l'UGTT a connu ces dix dernières années des dissensions internes, dont les effets se sont fait ressentir jusque dans les instances de direction. Le Congrès de Jerba, en février 2002, qui a vu l'élection d'un nouveau secrétaire général, Abdesslem Jrad, n'a pas fait taire les voix dissidentes. Au contraire, la contestation de la bureaucratie syndicale n'a été que plus vive et l'autoritarisme de la direction a été dénoncé ouvertement par des cadres « critiques », évoluant notamment autour de la figure d'Ali Romdhane. L'une des conséquences majeures de cette fissuration du pouvoir syndical n'est pas tant un processus de démocratisation interne qu'une plus grande réactivité aux mouvements sociaux initiés par la base qui dissuadera la direction d'user systématiquement du registre disciplinaire à l'égard des syndicalistes locaux récalcitrants. De ce point de vue, le scénario de la révolte du bassin minier de Gafsa est intéressant pour comprendre le ralliement ultérieur de l'UGTT aux protestations de l'hiver 2010-2011 :

« Dans un premier temps, la bureaucratie syndicale a donc été tentée de réprimer les syndicalistes “rebelles”, en les désavouant publiquement [...]. Mais très rapidement, la direction de la centrale syndicale a dû faire machine arrière, au risque d'être totalement discréditée aux yeux de l'ensemble de ses adhérents et de ses militants de base : les syndicalistes “indociles” ont été réintégrés dans leurs fonctions et la direction de l'UGTT a fini par apporter un soutien – même timide et tardif – aux émeutiers traduits en justice, se distanciant par là de la politique répressive conduite par le régime » (Chouikha et Geisser, 2010a, p. 419).

- 52 En ce sens, l'on peut dire que la direction de l'UGTT a retenu, les « leçons de la révolte de Gafsa », évitant de sanctionner prématurément les syndicalistes locaux engagés aux côtés des manifestants de Sidi Bouzid et de Kasserine (Chouikha, Geisser, 2010a).

L'UGTT dans la révolution : déclencheur ou simple acteur ?

- 53 Il est encore trop tôt pour faire le bilan du rôle précis de l'UGTT dans les mouvements protestataires de décembre 2010-janvier 2011 qui ont précipité la chute du régime de Ben Ali. En l'absence de recul et surtout de données empiriques (les premières enquêtes sociologiques sont en cours), l'analyste risque de verser dans le registre hagiographique ou, au contraire, dans un registre euphémique, minimisant l'influence du syndicat dans la structuration des contestations. De plus, l'on a parfois tendance à traiter l'UGTT comme une « totalité organique », marchant d'un seul homme, alors que, comme nous venons de le voir, le syndicat historique des travailleurs tunisiens est une organisation complexe : derrière l'apparent centralisme du « monolithe syndical » se trament des modes de mobilisations sectorisés et localisés qui font appel à des ressources particularistes (régionalisme, solidarités villageoises, sociabilités communautaires, clientélisme, affiliations politiques et idéologiques, corporatismes sectoriels, etc.)³¹ qui échappent très largement à l'observateur extérieur. La révolte du bassin minier de Gafsa avait déjà souligné les limites d'une lecture « en surplomb » des mouvements sociaux en Tunisie, tendant à conforter, tantôt à la thèse de l'inertie syndicale au vue des prises de positions « très prudentes » des organes de direction (secrétariat général et commission administrative), tantôt à celle de l'avant-garde protestataire au regard de l'implication réelle des syndicalistes locaux aux côtés des manifestants.

54 Mais, à la différence de Gafsa (2008), où les logiques répressives et clientélistes de la bureaucratie syndicale régionale et nationale avaient dominé les débuts du cycle de protestation, le déroulement des mobilisations de l'hiver 2010-2011 met en évidence des logiques de déssectorisation qui ont incité la direction de la centrale à s'engager dans le mouvement : d'une part, en soutenant les syndicalistes locaux impliqués dans la contestation sociale et, d'autre part, en dénonçant ouvertement la répression brutale exercée par l'appareil sécuritaire. Si la direction centrale de l'UGTT reste prudente dans les premiers jours de la protestation, elle refuse pour autant de désavouer ses militants locaux qui, dans la région de Sidi Bouzid, contribuent à encadrer les manifestations et surtout à protéger les habitants de la répression du régime :

« [L'UGTT] renouvelle son appel à éviter les solutions sécuritaires dans le traitement de certaines réactions spontanées de revendication du droit au travail et insiste sur la nécessité d'engager un débat sérieux et constructif sur le développement durable fondé sur la corrélation des dimensions économiques et sociales. Le bureau exécutif enregistre avec satisfaction la libération d'un nombre de détenus et appelle à la libération de l'ensemble des détenus dans le but de créer un climat sain à même de contenir toutes formes de tension et favoriser un dialogue serein dans le traitement de la question de l'emploi et du développement dans la région de Sidi Bouzid en prélude au démarrage des consultations locales, régionales et nationales sur l'emploi »³².

55 Sur le terrain, l'engagement du syndicat aux côtés des acteurs protestataires est encore plus net. Les sièges des unions locales de l'UGTT servent à la fois de lieux de rassemblement, d'espaces de discussion mais aussi de refuges et « d'hôpitaux de campagne » improvisés, accueillant dès les premières heures les victimes de la répression policière (blessés par balles). En l'absence de données empiriques, il est toutefois difficile d'évaluer le rôle exact des activistes locaux du syndicat dans la dynamique protestataire. S'ils ont rallié massivement les manifestations, en faisant profiter aux autres acteurs de leurs savoir-faire protestataires, il n'est pas évident qu'ils en étaient à l'origine. À ce niveau, la force des liens familiaux, régionaux et tribaux a probablement joué un rôle tout aussi important que les formes d'affiliation politique et syndicale. Pour preuve, dans certaines localités du Centre-Ouest, des adhérents du RCD (parti de Ben Ali) ont eux aussi très rapidement rejoint les mobilisations, alors que celles-ci étaient clairement dirigées contre les « dérives mafieuses » du régime.

56 À la fin du mois de décembre 2010, même si les émeutes se poursuivent et s'intensifient, la protestation s'exprime également sous des formes plus pacifiques, telles des manifestations de soutien aux habitants de la région de Sidi Bouzid, et ce, du Sud au Nord et d'Ouest en Est. Les cas de morts volontaires présentées comme des suicides de diplômés-chômeurs, sont systématiquement relayés *via* Internet et *Al Jazeera*. Les marches de femmes pour protester contre les raids et les fouilles des maisons et appelant à la libération des manifestants arrêtés se multiplient. Le 27 décembre, une manifestation de soutien à la population de Sidi Bouzid, à l'initiative des syndicats de l'enseignement secondaire, de la poste et des caisses de sécurité sociale et de la santé est violemment dispersée à Tunis. Alors que la direction de la centrale syndicale affirme par la voix de son secrétaire général, Abdesslem Jrad que les rassemblements et les slogans brandis ne concernent en rien l'UGTT³³, les avocats ont déjà commencé à organiser des *sit-in* devant les palais de justice et à coordonner des mobilisations avec les syndicalistes contestataires. De nombreuses initiatives spontanées se montent dans tout le pays. Et,

déjà le 27 décembre, des rumeurs circulent selon lesquels le président Ben Ali et son épouse Leila Trabelsi ont quitté le pays par avion³⁴.

- 57 Le 28 décembre, Zine El Abidine Ben Ali s'adresse à la nation. Son discours, d'environ trois minutes, insiste sur l'engagement du gouvernement en faveur du développement régional³⁵. Le président est perçu sur la défensive, et son discours, rythmé par la sonnerie ubuesque d'un téléphone portable, comme « n'apportant rien de nouveau ». Le jour même, le président met en scène son attachement au sort des suicidés et de leur famille. Il reçoit le père de Mohamed Ammari, décédé dans la ville de Menzel Bouzayane, la mère de Mohamed Bouazizi, et celle de Hassan Ben Salah Néji, mort électrocuté. Il se rend au Centre de traumatologie et des grands brûlés de Ben Arous pour rendre visite à Mohamed Bouazizi.
- 58 Dans le même temps, les avocats continuent de se mobiliser, la centrale syndicale malgré la très forte implication de nombre de syndicalistes, continue de tergiverser. Le 29 décembre, le Parti démocrate progressiste (PDP), appelle à la démission des ministres de l'Intérieur et de la Communication, les jugeant responsables de la dégradation de la situation. Le même jour, le bureau politique du RCD se réunit sous la présidence de Ben Ali et le ministre de la Communication est remplacé par le ministre de la Jeunesse et des Sports.
- 59 L'année 2010 s'achève par une première médiatique, la transmission d'une émission spéciale sur les protestations qui agitent le pays, sur une chaîne de la télévision d'État. Dans le même temps, des *sit-in* d'avocats sont violemment réprimés, notamment, à Tunis, Sousse, Monastir, Gafsa et Jendouba. De nombreuses manifestations appelant à la libération des personnes arrêtées sont organisées devant les sièges des unions locales de l'UGTT. Et, des rumeurs persistantes parlent d'un basculement imminent de l'UGTT en faveur des jeunes de Sidi Bouzid. L'Union régionale de travail du gouvernorat avance même une proposition de grève régionale pour le 12 janvier, si les manifestants encore détenus ne sont pas libérés et si le dispositif sécuritaire dans la région n'est pas allégé. Alors que les tirs à balles réelles deviennent plus fréquents, trois gouverneurs des régions de la bande ouest du pays sont limogés et un certain nombre de ministères remaniés, sans que cela ne revête de signification particulière.
- 60 Au fil des jours, les déclarations des organes décisionnels de l'UGTT se font à la fois plus « critiques » et aussi plus « politiques ». Si la question taboue du changement de régime et du départ de Ben Ali n'est jamais abordée en tant que telle, les communiqués de la centrale n'hésitent plus à revendiquer explicitement des réformes politiques en profondeur, dénonçant de manière à peine voilée l'absence de démocratie et le verrouillage sécuritaire de l'espace public :
- « [Les membres de la commission administrative] appellent à des réformes politiques fondées sur la promotion de la démocratie et la consolidation des libertés ainsi que la dynamisation du rôle de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme en tant qu'acquis national important eu égard à sa mission de consacrer l'État de droit et des institutions et soulignent la nécessité de permettre à la Ligue de tenir son Congrès dans le cadre du respect de son autonomie de décision »³⁶.
- 61 La répression sanglante qui s'abattra sur les localités de Thala et Regueb et surtout de Kasserine au mois de janvier 2011 pousse davantage les cadres régionaux de l'UGTT à se radicaliser, et d'autant plus que les forces de l'ordre s'en prennent directement aux locaux du syndicat, se livrant à un blocus, à une confiscation des documents militants et à un saccage des lieux. Tout se passe comme si le ministère de l'Intérieur et la cellule

sécuritaire autour du président Ben Ali rendaient directement responsable l'UGTT du « désordre » régnant dans le pays. Le syndicat devient l'une des principales cibles de la répression, suscitant par effet de *feed-back* une mobilisation encore plus massive des militants et des responsables régionaux du syndicat. Dès lors, l'on peut dire que l'UGTT a basculé dans le camp de la révolution. La centrale syndicale jouera d'ailleurs un rôle majeur dans sa « propagation » à l'ensemble des régions du pays.

- 62 Ainsi, la direction nationale de l'UGTT, sous la pression des Unions régionales et locales, décide le 11 janvier d'autoriser les Unions régionales d'organiser des grèves générales sur l'ensemble du territoire tunisien le lendemain pour « protester contre les tirs à balles réelles sur les citoyens de Sidi Bouzid et Kasserine » (Chouikha et Gobe, 2011, p. 221-222).
- 63 Un peu partout, les « ugttétistes » prennent le devant des mobilisations, engageant toutes leurs forces et mettant à disposition des manifestants leurs locaux syndicaux comme lieu de repli. L'implication personnelle des cadres et des militants de base de l'UGTT vient rassurer les habitants qui sont encore hésitants à rallier le mouvement contestataire. Sur ce plan, l'on peut penser que les sociabilités de proximité, les réseaux socioprofessionnels et les formes de notabilité militante (figures locales du syndicalisme respectées par les citoyens ordinaires) ont joué un rôle d'entraînement. Les unions régionales de Sfax, Tozeur et Kairouan qui sont les premières à appeler à une grève générale pour le 12 janvier. Le 14 janvier a été choisi par l'UGTT pour appeler à la grève générale à Tunis. La manifestation de la capitale rassemble plusieurs milliers de personnes devant le siège du ministère de l'Intérieur avec pour slogan de ralliement : « Ben Ali dégage ! »³⁷.
- 64 Par une sorte d'ironie de l'histoire, l'UGTT a contribué à chasser le président Ben Ali du pouvoir, sans jamais avoir explicitement demandé son départ.

L'armée tunisienne : armée du peuple ?

- 65 Surnommée la « grande muette » en raison de sa tenue à l'écart des affaires politiques du pays depuis l'indépendance, l'armée a vu son prestige et son capital symbolique augmenter sensiblement à partir du mois de janvier 2011, en raison du refus de Rachid Ammar, alors chef d'état-major de l'armée de Terre, de relayer à ses troupes l'ordre de Ben Ali de tirer sur les manifestants³⁸. Les explications couramment avancées dans la presse et les médias ont insisté sur les différences qui distingueraient l'armée tunisienne relativement à ses voisines algérienne ou égyptienne. En effet, « la situation tunisienne diffère fondamentalement de celle de l'Algérie où l'institution militaire, épine dorsale du régime issu de l'indépendance, a pris directement en main la direction du pays à l'occasion de la guerre civile » (Camau et Geisser, 2003, p. 206). Par ailleurs, l'armée tunisienne ne constitue pas une puissance économique, contrairement à l'armée égyptienne qui, « fondatrice du régime mais écartée de la politique à partir des années 1970 », continue à jouer un rôle économique majeur.
- 66 Toutefois, cette image d'une armée qui serait « proche du peuple », pose deux problèmes. D'abord parce qu'elle surestime sans doute le degré d'autonomie des prises de décision de la hiérarchie militaire tunisienne, notamment par rapport à l'administration américaine. Ensuite, parce que le « peuple » ne constitue pas une entité homogène, qu'elle est au contraire traversée par des rapports de pouvoir et des conflits d'intérêts. Les perceptions de l'armée, et particulièrement de ses élites, sont par conséquent extrêmement variables chez la population selon la place occupée dans les rapports sociaux et/ou politiques.

Une image d'héroïsme auprès de la population

- 67 Les photos prises à partir du lendemain du 14 janvier et montrant des Tunisiens ordinaires offrant des roses aux soldats, ainsi que les embrassades entre les premiers et les seconds, et qui ont très largement circulé tant dans la presse tunisienne, étrangère, que sur les réseaux Internet, semblent avoir immortalisé une sorte de « symbiose » entre la population et son armée. Le capital symbolique alors acquis par Rachid Ammar a été tel que simultanément, étaient diffusées sur le réseau *Facebook* des pages de « fans » intitulées « Nous voulons Rachid Ammar comme président », ou « L'homme qui a osé dire non ». Si ces pages ont été créées à l'initiative d'internautes originaires de Sayada³⁹, la ville de naissance de Rachid Ammar, elles ont rapidement acquis une certaine popularité au cours des premières semaines de l'immédiat après 14 janvier, plaçant ainsi le chef d'état-major de l'armée de Terre en potentiel homme providentiel. Le capital symbolique acquis par l'armée a également bénéficié de la contribution des soldats à la sécurité des biens et des personnes à partir du soir du 14 janvier, lorsque les milices de Ben Ali, désormais menacées de déclassement et d'inutilité sociale et professionnelle, ont tenté de terroriser la population. La collaboration des soldats avec les jeunes des comités de défense qui se sont mis en place à l'échelle des quartiers a donc renforcé l'image d'une armée « proche » du peuple, cette fois-ci au sens propre. L'opinion publique a également pris connaissance de l'ampleur des purges et de la répression qui n'ont pas épargné les milieux militaires depuis le 7 novembre 1987⁴⁰. Des témoignages sur les circonstances de « l'accident » de 2002 au cours duquel 12 militaires, 11 officiers, ainsi que le général Abdelaziz Skik, chef d'état-major de l'armée de Terre, ont péri, ont été très largement diffusés sur le réseau *Facebook* depuis le 14 janvier 2011. À l'image de l'armée protectrice du peuple est, par conséquent, venue s'ajouter celle d'une armée « martyre » au même titre que ce dernier. Enfin, la popularité de l'armée s'est accrue à la faveur de sa prise en charge des flux de réfugiés⁴¹ en provenance de Libye à la frontière sud de Ras Jedir, à partir de la mi-février 2011, en collaboration avec les habitants.
- 68 Ces rôles successifs d'une institution en apparence « proche du peuple », que l'armée tunisienne a joués depuis la crise de décembre 2010, peuvent s'expliquer par sa composition sociologique et les modalités de son recrutement ainsi que par son poids respectif relativement à celui des autres appareils sécuritaires. Il s'agit d'abord d'une armée majoritairement composée de conscrits. En 2000, 23 000 sur les 35 000 personnes composant l'ensemble des unités militaires (Terre, Air, Mer) étaient ainsi des conscrits, soit un tiers seulement de professionnels. Les conscrits représentaient aussi 22 000 sur les 27 000 unités de l'armée de terre en 2000, soit plus des trois quarts⁴². Au regard de ses effectifs, l'armée tunisienne apparaît singulièrement réduite par rapport à sa voisine libyenne, dont les forces armées étaient, en 2000, plus du double de celle de la Tunisie alors même que la population libyenne est plus réduite (Camau et Geisser, 2003, p. 209). Le même constat s'observe par rapport à l'Égypte, qui invite à effectuer des différences fines entre les places respectives des différentes forces militaires selon les traditions nationales et à prendre garde contre toute essentialisation sous la forme de traits génériques d'une « armée arabe ». Le rôle que l'armée tunisienne a joué depuis décembre 2010 peut aussi aisément s'expliquer par sa relative marginalisation par le régime de Ben Ali par rapport à un appareil sécuritaire fondé essentiellement sur le corps de la police et de la garde présidentielle. Alors que les effectifs policiers ont crû de manière considérable depuis la fin des années 1980 – le Conseil national pour les libertés en Tunisie évaluant en

2000 à 133 000 le nombre d'agents policiers pour une population de moins de dix millions d'habitants⁴³ – ceux de l'armée sont restés plutôt stables depuis l'accession au pouvoir de Ben Ali.

Une armée « républicaine » ?

- 69 Toutefois, il faut éviter en retour toute essentialisation et fétichisation de l'armée tunisienne, qui la présenterait comme une armée « républicaine » par nature maintenue dans son rôle de défense du territoire national et rejetant toute éventualité d'intervenir dans les affaires civiles à des fins répressives. Il faut ici rappeler que l'armée est bel et bien intervenue, par le passé, dans la gestion politique des mouvements sociaux. La grève générale du 26 janvier 1978 fut réprimée dans le sang lorsque Bourguiba a fait appel à l'armée pour disperser brutalement les manifestants et « le bilan sera lourd : des centaines de morts et de blessés » (Khiari, 2003, p. 70). Le scénario a été identique en 1984, quand, devant l'ampleur de la contestation populaire consécutive à l'annonce de l'augmentation du prix du pain, l'armée a tiré sur les révoltés, le bilan officiel ayant été de 70 morts. Enfin, à partir de la première semaine de juin 2008 dans la région de Gafsa, suite aux révoltes autour du bassin minier, l'armée a été déployée dans les rues de la ville dont les habitants ont vécu en état de siège et sous l'imposition d'un couvre-feu pendant plusieurs mois⁴⁴.
- 70 Par ailleurs, contre l'imagerie héroïque de l'armée tunisienne après le 12 janvier 2011, il importe sans doute de relativiser le degré d'autonomie des prises de décisions de son chef d'état-major. Il est plus que probable que si Rachid Ammar a refusé de donner l'ordre à ses troupes de tirer sur les manifestants, c'est en raison de « consignes » que l'administration américaine lui aurait formulées dans ce sens. Convaincue que le régime de Ben Ali était aux abois, au moins depuis la révolte autour du bassin minier de Gafsa, celle-ci avait envisagé une succession jugée nécessaire en la personne de Kamel Morjane, alors ministre des Affaires étrangères, et tenu pour « moins corrompu » que Ben Ali et son entourage. Une intervention brutale de l'armée contre les révoltes qui se sont amplifiées en décembre 2010 risquait de provoquer une escalade de la violence et de conduire à une situation non maîtrisable. C'est donc pour cette raison que R. Ammar, pourtant tenu par Ben Ali comme l'un de ses fidèles⁴⁵, mais assuré de la protection américaine, refuse de relayer l'ordre de tirer sur les manifestants⁴⁶. C'est également sans nul doute l'administration américaine qui donne à R. Ammar le feu vert de pousser Ben Ali vers la sortie dans la seconde moitié de la journée du 14 janvier. Principaux fournisseurs d'armements à la Tunisie depuis le milieu des années 1980⁴⁷, les États-Unis disposent par là d'une voie d'hétéronomie sur les prises de décision des élites militaires.

L'armée garante de quelle « transition » ?

- 71 La hiérarchie militaire semble hostile à une « transition démocratique »⁴⁸ qui aboutirait à une transformation radicale des rapports politiques et sociaux. En témoigne, deux semaines après la fuite de Ben Ali, l'intervention de Rachid Ammar au sit-in de la place du gouvernement, à la Kasbah. Tout en déclarant que « l'armée se porte garante de la Révolution et de la Constitution », et « qu'elle ne sortira pas de ce cadre », laissant entendre qu'il s'engage à ne pas militariser le pouvoir civil, le chef d'état major de l'armée de terre appelle les jeunes du sit-in, massivement originaires des régions de

l'intérieur qui ont été à l'avant-garde du mouvement de contestation, à « vider la place » pour « laisser le gouvernement travailler »⁴⁹. En apportant ainsi son soutien au gouvernement dirigé par Mohammed Ghannouchi, largement issu de l'ancien régime et partisan d'une simple réforme constitutionnelle, Rachid Ammar s'est implicitement exprimé en défaveur d'une possibilité que soit radicalement modifiée la configuration des rapports de pouvoirs politiques et sociaux. Par ailleurs, la répression policière des manifestants du sit-in le 28 janvier⁵⁰, se sera déroulée avec la complicité passive des soldats, dans la mesure où l'intervention de la police a eu lieu immédiatement après que ces derniers se soient retirés de la place. Enfin, lorsqu'après la nomination de Béji Caïd Essebssi comme Premier ministre en remplacement de M. Ghannouchi qui venait de démissionner, l'UGTT et le parti Ennahdha avaient exprimé leurs réserves sur le choix d'un ancien ministre de l'Intérieur de Bourguiba pour conduire la période de « transition démocratique » jusqu'à l'élection de l'Assemblée constituante, Rachid Ammar a appelé à la fin des mouvements sociaux, en « mettant en garde » ces deux principales forces de mobilisation sociale et politique contre la poursuite de la contestation⁵¹.

72 De plus, alors que la parole politique a implosé depuis décembre 2010, que la levée de la censure et de l'autocensure semble s'être considérablement consolidée depuis le 14 janvier, l'institution militaire demeure intouchable et les critiques à son égard paraissent périlleuses. À partir du début de mois de mai 2011, plusieurs pages *Facebook* ont été censurées sur ordre du Tribunal militaire. Parmi celles-ci, la page du groupe d'avant-garde de la cyber-dissidence, Takriz, spécialisé depuis sa création, en 1998, dans la dénonciation de la répression policière et les atteintes aux libertés d'expression⁵². Depuis le 7 mai 2011, cette page est inaccessible par les canaux habituels pour les Tunisiens⁵³. La motivation de cette censure réside sans doute dans la cible privilégiée des critiques des « Takriziens » à l'encontre du général Rachid Ammar, présenté comme le principal obstacle à une « transition démocratique » radicale⁵⁴. Le Tribunal militaire a également donné l'ordre au Conseil suprême de la magistrature de se saisir du dossier de l'ancien ministre de l'Intérieur Farhat Rajhi, qui occupe les fonctions de juge, afin d'étudier la levée de son immunité suite à ses déclarations à deux journalistes au sujet d'un probable coup d'État militaire en cas de victoire des islamistes d'Ennahdha aux élections de l'Assemblée constituante. Les deux journalistes qui ont effectué l'interview, massivement diffusée sur *Facebook*, ont également été convoqués devant le Tribunal militaire⁵⁵. Enfin, ce dernier a pris en charge le dossier d'instruction contre Ben Ali ainsi que de l'ancien ministre de l'Intérieur Rafik Belhaj Kacem⁵⁶, non sans susciter des inquiétudes dans les milieux des avocats et de la magistrature, le jugement des civils ne pouvant selon eux, relever du Tribunal militaire. Le retour de la censure sur ordre du Tribunal militaire comme le transfert de compétences qui ne lui échoient pas peuvent faire craindre une reprise en main autoritaire. En effet, comme le fait remarquer Elisabeth Picard, « les thématiques de la sauvegarde des prérogatives de l'armée et de la constitution d'enclaves autoritaires s'avèrent cruciales dans l'étude des transitions démocratiques » (Picard, 2008, p. 315).

73 Le capital symbolique de Rachid Ammar est sensiblement écorné depuis quelques semaines chez les partisans d'une « transition démocratique » radicale. Déjà, lors du premier soir du second sit-in de la Kasbah, le 20 février 2011, les manifestants, qui ont dû forcer le barrage de policiers et militaires pour accéder à la place du gouvernement, scandaient : « Rachid Ammar, où est ta promesse de protéger la Révolution ? ». Toutefois, d'une part, les critiques à l'encontre de l'armée restent globalement cantonnées à celles

visant la hiérarchie militaire⁵⁷. Par ailleurs, si les habitants des régions économiquement marginalisées comme celle de Gafsa ou celles de l'intérieur qui ont initié les sit-in successifs sur la place du gouvernement, voient dans la hiérarchie militaire un obstacle à la « transition démocratique », la petite bourgeoisie sahélienne, qui craint un bouleversement des rapports de forces politiques et sociaux, a plutôt tendance à soutenir celle-ci. Sans nécessairement adhérer à une militarisation du pouvoir civil, elle voit dans l'armée un contrepoids à une possible ascension politique des islamistes d'Ennahdha⁵⁸.

Conclusion. De la révolution populaire à la transition élitare ?

74 Il est encore trop tôt pour spéculer sur le devenir de la « révolution ». Il est vrai que les acteurs et les observateurs engagés des scènes publiques tunisiennes ont tendance à échafauder toutes sortes de scénarios allant des plus pessimistes (le retour à l'ancien régime) aux plus utopiques (l'avènement d'une démocratie « authentique »). À peine le dictateur déchu, des lignes de fractures se font jour entre ceux qui se réclament d'un démocratisme radical (« la révolution ne fait que commencer ! ») et ceux qui entendent défendre une ligne technocratique, afin de préserver les « acquis » révolutionnaires des passions populaires (« la révolution est finie, rentrez chez vous ! »). Sans oublier bien sûr le spectre du retour à un affrontement larvé islamistes/laïcs, construction éminemment idéologique mais qui continue à faire sens dans le champ politique tunisien en pleine reconstruction. De part et d'autre, la tentation est grande de jouer sur les peurs en agitant la figure de l'ennemi intérieur. La comparaison avec les situations latino-américaines est ici éclairante :

« La production de la figure de l'ennemi intérieur, sa stigmatisation, sa répression, délimitent les bornes d'un certain ordre du discours politique. La réconciliation, la transition vers un autre ordre politique supposeraient alors, peut-être, la suppression même de la notion d'ennemi, au profit de la notion libérale d'adversaire. Cette mutation de l'ordre du discours est liée intrinsèquement à la question du pluralisme : celui-ci permet en effet une redéfinition de l'idée d'antagonisme, et de la manière dont elle s'incarne dans une société »⁵⁹.

75 Sur ce plan, la Tunisie post-Ben Ali n'a pas encore franchi le cap de la réconciliation et les cristallisations anxiogènes héritées de l'ancien régime ont tendance à refaire surface. D'où des tensions persistantes et des incertitudes flagrantes qui devraient imprimer durablement le processus de transition politique des prochains mois et qui nous interdit de penser les évolutions en cours en termes dichotomiques et homogénéisants :

« Plutôt que de penser les régimes politiques comme des entités homogènes, il est en premier lieu préférable de les appréhender comme une juxtaposition d'arènes politiques différenciées, fonctionnant selon des logiques et temporalités diverses. Les changements n'affectent pas toutes les arènes au même titre, ni au même rythme [...] » (Dabène, 2008, p. 96-97).

76 Si la transition démocratique en Tunisie constitue un défi pour les acteurs locaux, elle l'est tout autant pour les chercheurs qui seraient tentés de reproduire des lectures binaires des scènes politiques tunisiennes et retomber ainsi dans les myopies du passé.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAL Amin, 2011, « “Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier !”. Germes d'un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors d'un moment révolutionnaire à Tunis », *Politique africaine*, n° 121, mars, p. 53-67.
- , 2010, « Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008) », *Politique africaine*, n° 117, mars, p. 107-126.
- ALLAL Amin et GEISSER Vincent, 2011, « Tunisie : “révolution de jasmin” ou Intifada ? », dossier « Printemps arabes : comprendre les révolutions en marche », *Mouvements*, n° 66, été, p. 62-68.
- B'CHIR Abdelkhaleq, 2011, « Piste pour une lecture sociologique de la révolution tunisienne : les structures, les acteurs et la complexité », in *La révolution tunisienne au prisme des sciences humaines et sociales, La Lettre IRMC, bulletin trimestriel*, avril-août, p. 14.
- BAFOIL François, 1991, *Entreprises et syndicats en RDA. Histoire de l'émulation socialiste*, Paris, L'Harmattan, collection « Pays de l'Est ».
- BECHIR AYARI Michaël, 2009, *S'engager en régime autoritaire. Gauchistes et islamistes dans la Tunisie indépendante*, Thèse de doctorat, Université Paul Cézanne, Aix-en-Provence.
- BELLIN Eva, 2002, *Stalled Democracy: Capital, Labor, and the Paradox of State-Sponsored Development*, Ithaca, Cornell University Press.
- BERTHO Alain, 2010, « Les émeutes dans le monde en 2009 : ethnographie de la colère », *Revue internationale et stratégique*, n° 79, p. 75-85.
- BRAS Jean-Philippe, 1996, « Tunisie : Ben Ali et sa classe moyenne », *Pôles*, avril-juin, p. 174-195.
- CAMAU Michel et GEISSER Vincent, 2003, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po.
- CAROTHERS Thomas, 2002, « The end of the transition paradigm », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 1, janvier, p. 5-21.
- CHOUIKHA Larbi et GEISSER Vincent, 2010, « Tunisie : la fin d'un tabou. Enjeux autour de la succession du président et dégradation du climat social », *L'Année du Maghreb*, VI, 2010, Paris, CNRS-Éditions, p. 375-426.
- , 2010a, « Retour sur la révolte minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit », *L'Année du Maghreb 2010*, VI, Paris, CNRS-Éditions, p. 427-440.
- CHOUIKHA Larbi et GOBE Éric, 2011, « La force de la désobéissance : retour sur la chute du régime de Ben Ali », *Revue Tiers-Monde*, Hors série, p. 219-226.
- , 2009, « La Tunisie entre la “révolte du bassin minier de Gafsa” et l'échéance électorale de 2009 », *L'Année du Maghreb*, V, 2009, Paris, CNRS-Éditions, p. 387-420.
- DABÈNE Olivier, 2008, « Enclaves et héritages autoritaires en démocratie. Perspectives latino-américaines », in DABÈNE Olivier, GEISSER Vincent, MASSARDIER Gilles (dir.), *Autoritarismes démocratiques, démocraties autoritaires au XXI^e siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », p. 89-112.

DAGUZAN Jean-François, 2011, « La crise arabe : de la crise économique à la révolution politique ? » *Maghreb-Machrek*, n° 206, dossier « Le monde arabe dans la crise », hiver, p. 2-3.

FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits, volume 3*, Paris, Éditions Gallimard.

GANNA Alia, 2011, « Les inégalités socio-territoriales aux origines de la révolution tunisienne : défis du développement, enjeux pour la recherche » in *La révolution tunisienne au prisme des sciences humaines et sociales, La Lettre IRMC, bulletin trimestriel*, avril-août, p. 20.

GEISSER Vincent, 2002, « Une fin de règne qui n'en finit pas », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1999*, Paris, Éditions du CNRS, vol. 38, p. 333-361.

GEISSER Vincent et GOBE Éric, 2007, « Des fissures dans la "Maison Tunisie" ? Le régime de Ben Ali face aux mobilisations protestataires », *L'Année du Maghreb 2005-2006*, II, Paris, CNRS-Éditions, p. 353-414.

GOBE Éric, 2010, « The Tunisian Bar to the test of authoritarianism: professional and political movements in Ben Ali's Tunisia (1990-2007) », *Journal of North African Studies*, Vol. 15, n° 3, septembre, p. 333-347.

—, 2008, « Les syndicalismes arabes au prisme de l'autoritarisme et du corporatisme », in DABÈNE Olivier, GEISSER Vincent et MASSARDIER Gilles (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XIX^e siècle. Convergences Nord/Sud*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », p. 267-284.

—, 2006, « Corporatismes, syndicalisme et dépolitisation », in PICARD Élisabeth (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, Coll. U science politique, p. 171-192.

GOBE Éric et BECHIR AYARI Michaël, 2007, « Les avocats dans la Tunisie de Ben Ali : une profession politisée ? », *L'Année du Maghreb 2007*, III, Paris, CNRS-Éditions, p. 105-132.

HAMZAOUI Salah, 2002, « Champ politique et syndicalisme en Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1989*, CNRS Éditions, Paris, p. 369-380.

—, 1989, « Profils sociaux des cadres syndicaux », in *Syndicat et société*, publication CERES, Université de Tunis.

Hibou Béatrice, 2006, *La force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte.

HIRSCHMAN Albert O., 1970, *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, Harvard University Press.

KHIARI Sadri, 2003, *Le délitement de la cité. Coercition, consentement, résistance*, Paris, Karthala, coll. « Les Afriques »

—, 2000, « Reclassements et recompositions au sein de la bureaucratie syndicale depuis l'indépendance. La place de l'UGTT dans le système politique tunisien », Paris, Centres d'Études et de Recherches Internationales, « Le Kiosque », <http://www.ceri-sciencespo.com/archive/Dec00>.

Mendras Henri, 1988, *La Seconde Révolution française 1965-1984*, Gallimard.

Mucchielli Laurent, 2010, « Les émeutes urbaines dans la France contemporaine », in Crettiez Xavier et Mucchielli Laurent (dir.), *Les violences politiques en Europe, un état des lieux*, Paris, La Découverte, p. 141-176.

Opp Karl Dieter, 2009, *Theories of Political Protest and Social Movements. A multidisciplinary Introduction, Critique, and Synthesis*, London, Routledge.

Picard Élisabeth, 2008, « Armée et sécurité au cœur de l'autoritarisme », in Dabène Olivier, Geisser Vincent et Massardier Gilles (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XIX^e siècle. Convergences Nord/Sud*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », p. 303-329.

Picouet Michel (dir.), 2006, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas de la Tunisie*, Paris, CICRED.

SCOTT James C., 1992, *Domination and the arts of resistance. Hidden transcripts*, Londres, Yale University Press.

SIGNOLES Pierre, 1985, *L'espace tunisien : Capital et État-Région*, tome 1, Fascicule de recherches, n° 14, Tours, Centre d'études et de recherches URBAMA.

TILLY Charles, 1992, « Réclamer Viva Voce », *Cultures et Conflits*, dossier « Émeutes urbaines : le retour du politique », n° 5, printemps, <http://conflits.revues.org/index143.html>

VAYSSIÈRE Pierre, 2006, *Les révolutions d'Amérique Latine*, Paris, Seuil.

NOTES

1. Vincent Geisser (2002).
2. Cf. Daguzan (2011, p. 2-3).
3. Henri Mendras (1988).
4. Sur ce point, voir le concept de « Hidden transcripts » développé par James C. Scott (1992).
5. Hassine Dimassi, « Menace de crise alimentaire et question agraire en Tunisie », 3 juin 2008, <http://www.come4news.com/hassine-dimassi-menace-de-crise-alimentaire-et-question-agraire-en-tunisie-74482>, consulté en mai 2011.
6. Agression sauvage de Zouhaïer Makhlof, militant et correspondant d'Assabilonline, Assabilonline, Tunis, 18 décembre 2010, <http://24sur24.posterous.com/agression-sauvage-de-zouhaier-makhlof-milita>, consulté en mai 2011.
7. Tunisie/émeutes : des agences BNA saccagées, 12 janvier 2011, <http://www.gnet.tn/revue-de-presse-nationale/tunisie/emeutes-des-agences-bna-saccagees/id-menu-958.html>, consulté en mai 2011.
8. Abdelkader Zitouni, « Réaction du pouvoir face à la colère de la jeunesse de Sidi Bouzid », 22 décembre 2010, <http://www.tunisnews.net/22Decembre10f.htm>, consulté en mai 2011.
9. International crisis group, *Soulèvements populaires en Afrique du nord et au Moyen-Orient (IV) : La voie tunisienne*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord n° 106, 28 avril 2011.
10. Voir notamment TTU-MONDE ARABE, *Lettre hebdomadaire d'informations politiques et stratégiques*, n° 671, 16 décembre 2010, <http://www.tunisnews.net/16Decembre10f.htm>, consulté en mai 2011.
11. Congrès de la fédération RCD de Monastir : achat des voix et violences, *Radio Kalima*, 16 décembre 2010, <http://www.tunisnews.net/19Decembre10f.htm>, consulté en mai 2011.
12. Sur ce point voir l'analyse d'Alexandre Brassart, « Pour comprendre l'éveil arabe », 7 mars 2011, <http://abrassard.wordpress.com/2011/03/07/pour-comprendre-leveil-arabe/>, consulté en mai 2011.
13. Tunisleaks, Nawaat, 29 novembre 2010, <http://nawaat.org/portail/2010/11/28/tunileaks-les-documents-devoiles-par-wikileaks-concernant-la-tunisie%C2%A0-quelques-reactions-a-chaud/>, consulté en mai 2011.
14. Cf. Laurent Mucchielli (2010).
15. Entre 1574 et 1705, la Tunisie est réduite à une province de l'Empire Ottoman. Le bey représente le sultan d'Istanbul à Tunis. À partir de 1705, les beys issus de la dynastie des

Husseinites acquièrent une quasi-indépendance vis-à-vis de la Sublime Porte. Le régime beylical se transforme rapidement en monarchie dont le bey est le souverain. Le beylicat est aboli en 1957 avec la proclamation de la République tunisienne.

16. « Tunisie : Un mégaprojet de 450 milliards à Sidi Bouzid, avec à la clé 1 500 emplois », *African Manager*, 4 janvier 2011, <http://www.africanmanager.com/articles/131155.html>, consulté en mai 2011.

17. Cette action consiste à rendre indisponible un site web en saturant son réseau de nombreuses connexions simultanées.

18. Mehdi Belkadi, « Tunisie Révolte ou révolution ? », *El Watan*, 31 décembre 2010, http://www.elwatan.com/weekend/magazine/geo/tunisie-revolte-ou-revolution-31-12-2010-105228_196.php, consulté en mai 2011 et Christophe Ayad, « Que se passe-t-il en Tunisie ? Pas encore une révolution, mais plus qu'une révolte », *Libération*, 5 janvier, <http://www.liberation.fr/monde/01012311728-tunisie-la-colere-est-dans-la-rue>, consulté en mai 2011.

19. « Tunisie : déception d'opposants et d'ONG après le discours de Ben Ali », *AFP*, <http://www.tunisnews.net/11Janvier11f.htm>.

20. Déclaration commune des partis et mouvements tunisiens d'opposition, <http://thalasolidaire.over-blog.com/article-declaration-commune-des-partis-et-mouvements-tunisiens-d-opposition-64798300.html>.

21. Laure Daussy et Dan Israel, « La Tunisie s'ouvre (un peu) aux journalistes français », *Arrêt sur images.net*, <http://www.arretsurimages.net/contenu.php?id=3656>, 11 janvier 2011, consulté en mai 2011.

22. International crisis group, 2011, *Soulèvements populaires en Afrique du nord et au Moyen-Orient (IV) : La voie tunisienne*, op. cit., p. 11.

23. Yassin Tamlali, « Pourquoi l'UGTT a joué un rôle aussi important dans l'intifada tunisienne », revue en ligne *Maghreb émergent*, 25 janvier 2011 : <http://www.maghrebemergent.info/actualite/maghrebine/1976-pourquoi-le-syndicat-a-joue-un-role-aussi-important-dans-lintifada-tunisienne.html>

24. À titre d'illustration, cf. François Bafoil (1991).

25. Éric Gobe (2008, p. 267-284).

26. **Albert O. Hirschman (1970).**

27. Expression employée par Salah Hamzaoui (2002, p. 371).

28. Salah Zeghidi, « UGTT : la brèche », *Alternatives citoyennes*, n° 10, 15 septembre 2004.

29. Voir notamment les analyses de Michel Camau et Vincent Geisser (2003, p. 225) sur les grèves de Moknine (Sahel), en décembre 2002, au sein desquelles l'union locale de l'UGTT a joué un rôle majeur.

30. Cf. Larbi Chouikha et Vincent Geisser (2010, p. 405-407).

31. Cf. Amin Allal (2010, p. 107-126).

32. Déclaration du bureau exécutif de l'UGTT du 21 décembre 2010.

33. Abdesslem Jrad déclare « Nous n'avons appelé à aucun rassemblement et les slogans brandis ne concernent en rien la Centrale syndicale », Démenti de l'Union générale tunisienne du travail, 29 décembre 2010, <http://24sur24.posterous.com/dementi-de-lunion-generale-tunisienne-du-trav>, consulté en mai 2011.

34. Voir notamment Rob Prince, « Tunisia's Zine Ben Ali : So...will the end be gracious or graceless? », 27 décembre 2010, <http://nawaat.org/portail/2010/12/27/tunisia%E2%80%99s-zine-ben-ali-so%E2%80%A6will-the-end-be-gracious-or-graceless/> et Slim Bagga, « Ben Ali et sa smala ont quitté la Tunisie : Aller à l'assaut de Carthage, c'est maintenant et tout de suite », *Algérie-Focus.Com*, 28 décembre 2010. <http://www.algerie-focus.com/2011/01/14/ben-ali-et-sa-smala-ont-quitte-la-tunisie-aller-a-lassaut-de-carthage-cest-maintenant-et-tout-de-suite-par-slim-bagga/>, consulté en mai 2010.

35. Cf. <http://www.tunisiaonlinenews.com/president-ben-alis-address-to-tunisian-people/>
36. Déclaration de la Commission administrative de l'UGTT du 04/01/2011.
37. Sur le rôle de l'UGTT dans les protestations précédant le départ du président Ben Ali, on peut lire aussi Amin Allal et Vincent Geisser (2011, p. 62-68).
38. La force armée représente souvent « l'ultime recours » d'un régime autoritaire « dans la résistance à un mouvement démocratique [...] quand tous les autres moyens ont échoué, en particulier quand ses modes de contrôle civils se sont effrités et son idéologie usée », (Picard, 2008).
39. Petite ville du littoral sahélien, située à une quinzaine de kilomètres au sud de Monastir.
40. En 1983 déjà, « dix-neuf militaires (de l'armée de l'air) appartenant au Parti de la libération islamique » avaient été jugés par le Tribunal militaire de Tunis. Après le 7 novembre 1987, « une véritable purge a été entreprise, une centaine d'officiers traduits en justice, et semble-t-il, des gradés de haut rang contraints de prendre une retraite anticipée » sous l'accusation, le 25 novembre, de complot contre la sûreté de l'État par des éléments liés au Mouvement de la tendance islamique, cité par Michel Camau et Vincent Geisser (2003, p. 211). C'est notamment lors de la diffusion d'un documentaire sur la chaîne de télévision *Al Wataniya*, le 3 avril 2011, consacré aux « Crimes de Ben Ali » que l'opinion publique prend connaissance que les militaires n'ont pas constitué un corps professionnel protégé de la répression, des disparitions suspectes et de la torture.
41. Au 23 mars 2011, le pays avait accueilli 160 000 réfugiés de nationalité libyenne, sans compter les Tunisiens de Libye, les centaines de milliers d'Égyptiens et de travailleurs de diverses nationalités. Voir notamment l'interview du Premier ministre Béji Caïd Essebsi à *Marianne* : http://www.marianne2.fr/Beji-Caid-Essebsi-la-Libye-est-une-affaire-interieure-tunisienne_a204182.html
42. Voir les données citées par Michel Camau et Vincent Geisser (2003, p. 209).
43. Conseil national pour les libertés en Tunisie, *Rapport 2000*, (« La police gouverne »), cité par Michel Camau et Vincent Geisser (2003, p. 204). Les observateurs étrangers en Tunisie avançant le chiffre de 80 000 policiers, (*Idem.*, p. 205).
44. Ce sont des modifications introduites dans les modalités de recrutement à la Compagnie de phosphates de Gafsa, principal bassin d'emploi de la ville, qui ont été les déclencheurs d'un mouvement de protestation de grande ampleur. Sur l'analyse de ce mouvement de contestation, le retour sur ses causes et les formes qu'il a prises, voir Amin Allal (2010).
45. Rachid Ammar a connu une ascension fulgurante dans sa carrière militaire, après 2002, c'est-à-dire, précisément depuis « l'accident » meurtrier qui a coûté la vie à douze militaires.
46. La journée du 12 janvier 2011 constitue en ce sens un tournant dans le mouvement de contestation dans la mesure où la population, désormais assurée de la neutralité répressive de l'armée, revoit à la baisse les coûts de la mobilisation. L'immense manifestation de Tunis le 14 janvier – alors que la contestation y était jusque-là restée cantonnée aux banlieues populaires, aux milieux des élites (avocats, artistes) ou aux militants activement politisés de longue date –, s'explique en partie par l'attitude désormais jugée « bienveillante » de l'armée auprès de la population.
47. Alors que c'est la France qui constituait le plus gros pourvoyeur d'armes jusqu'en 1982, les États-Unis ont pris le relais autour de cette date (Camau et Geisser, 2003, p. 210).
48. L'usage des guillemets s'impose ici afin de prendre des distances par rapport à toute vision téléologique de l'Histoire politique qui véhiculerait l'idée qu'à tout système autoritaire succéderait nécessairement un régime de démocratie représentative. Voir sur ce point le texte, classique, de Thomas Carothers (2002).
49. <http://www.liberation.fr/monde/01012315559-vive-tension-aux-abords-des-bureaux-du-premier-ministre>

50. <http://www.tunivisions.net/sit-in-violences-a-la-kasbah-qui-en-est-le-responsable,11288.html>
51. <http://www.tixup.com/international-politique/3531-le-general-rachid-ammar-met-en-garde-lugtt.html>
52. Il est toutefois également animé par des jeunes qui se donnent rendez-vous pour affronter de manière directe, physique, la police, dans les stades, depuis plusieurs années. Il est particulièrement populaire auprès des Tunisiens, rassemblant près de 75 000 « fans », en début de sa culture viriliste et de la revendication de la violence comme mode légitime de contestation politique.
53. Source : Agence Tunisienne d'Internet, « Liste des sites web filtrés », Affaire 2356/3.
54. Parmi les critiques qui sont formulées à son encontre par les « Takriziens » : la voie de fuite vers l'étranger qu'il a permise à Ben Ali, son soutien à B. C. Essebssi, mais aussi les liens qu'il entretiendrait avec les Mabrouk. Dans l'un de ses articles intitulé « On craint que notre pays devienne Général Ammar », le groupe écrit ainsi : « Le général Ammar, c'est lui qui œuvre et protège la contre-révolution, avec le lobby Mabrouk, les hommes d'affaires pourris tels que Hédi Jilani, qui a repris tous ses biens et une vie normale, mais aussi gère les affaires de Belhassen Trabelsi et les RCDistes ».
55. <http://www.kalima-tunisie.info/fr/News-sid-Affaire-Rajhi-deux-journalistes-devant-le-juge-d-instruction-militaire--595.html>
56. <http://www.tunivisions.net/le-tribunal-militaire-se-saisira-des-proces-de-ben-ali-et-rafik-belhaj-kacem,12196.html>
57. Les membres du groupe Takriz ont ainsi diffusé, simultanément à leurs pamphlets contre le général Ammar, un texte rappelant que « l'armée n'est pas la propriété » de ce dernier et qu'ils gardent confiance dans la base militaire, « l'armée du peuple ».
58. Bien que les sondages d'intention de vote doivent être interprétés avec précaution dans la mesure où la proportion d'indécis demeure très importante (près de 50 %), le mouvement politique arrivant en tête, autour de 30 % des voix, est Ennahdha. <http://www.businessnews.com.tn/pdf/Sondage-SIGMA-Tunisiens-Religion-%20Politique.pdf>
59. Daniel Mouchard, « Réconcilier, réprimer : les “années de plomb” en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain », *Cultures & Conflits*, 40, 2000, p. 12 [En ligne], mis en ligne le 28 septembre 2006. URL : <http://conflits.revues.org/index479.html> . Consulté le 31 mars 2011.

INDEX

Index géographique : Tunisie

AUTEURS

MICHAËL BÉCHIR AYARI

Chercheur associé à l'IREMAM

VINCENT GEISSER

Chargé de recherche au CNRS, à l'Institut français du Proche Orient (Ifpo) de Damas.

ABIR KREFA

Doctorante en sociologie à l'université Lyon 2, sous la direction de Sylvia Faure. Thèse sur les rapports sociaux de sexe dans le champ littéraire tunisien.